

L'ANNÉE 2022 EN ACTIONS

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2022



« 2022, intense bouillonnement »



Le temps fort de l'année 2022 a été l'élaboration de la future Charte 2025-2040. Les élus référents et l'équipe technique ont été très sollicités pour animer les réunions de concertation et contribuer à la rédaction de ce document stratégique.

Cette réflexion prospective engageant l'action du Parc naturel régional pour les 15 prochaines années a suscité un enthousiasme fort de la part des participants de tous horizons. Imaginer le territoire en 2040 est un exercice passionnant quand il s'agit d'élaborer une stratégie vers un avenir désirable. Des actions concrètes sont proposées : tourbière de Sèves, études de faisabilité de recomposition spatiale et d'adaptation au changement climatique sur la Côte Est, promotion d'un label « Nature de proximité », mise en œuvre d'un observatoire de l'eau, création d'un laboratoire d'initiatives citoyennes à la Maison du Parc...

Ces perspectives innovantes s'ajoutent aux actions emblématiques du Parc naturel régional, confortées dans la future Charte : promotion du pâturage, protection de la biodiversité remarquable, plantations de haies, développement de la filière terre, formation des scolaires, sensibilisation du public, urbanisme durable, développement du tourisme de nature...

Après cette forte mobilisation des élus, des partenaires et des habitants, la procédure de demande de renouvellement du label « Parc naturel régional » se poursuit avec les avis intermédiaires des instances nationales en 2023.

Outre cette forte mobilisation, des réalisations ambitieuses ont marqué 2022, parmi lesquelles :

- le lancement de la mission de reconversion de la tourbière de Sèves (dite « de Baupte ») confiée au Parc naturel régional par le Préfet de la Manche, et la mise en œuvre du volet agricole avec l'appui de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie,
- la poursuite des travaux d'aménagement de la Réserve Naturelle Nationale de la Fondation de Beauguillot : aménagement des observatoires, création de sentiers... Ces travaux s'achèveront au printemps 2023 après la période de pause liée à l'hivernage des oiseaux,
- la signature de 10 nouveaux contrats de « Paiements pour Services Environnementaux » par des éleveurs de la vallée du Merderet,
- l'attribution de la marque touristique « Valeurs Parc » à 6 hébergements,
- la construction d'un prototype de bâtiment en terre sur le site du Bas Quesnay à Saint-André-de-Bohon, dans le cadre du projet européen CobBauge,
- l'organisation du pique-nique annuel, le 15 Mai, avec 500 participants,
- la coordination de la 2ème édition du défi « Famille à Biodiversité positive » autour de l'alimentation, avec 10 familles mobilisées avec l'appui de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

L'année a également été marquée par le départ à la retraite de Jean-Baptiste Wetton, emblématique agent du Parc naturel régional depuis la création en 1991, aux côtés de François Lorfeuvre. Nicolas Fillol, chargé de mission Natura 2000 lui a succédé à partir du 1er Décembre en tant que responsable du pôle biodiversité/ressource en eau.

Après une année d'intense réflexion, de nouveaux chantiers s'ouvriront en 2023, pour accompagner le territoire vers un avenir enchanté et solidaire.





Le marais vert, Saint-Sauveur-le-Vicomte



Révision de la Charte.....	p. 3-4
Biodiversité	p. 5-12
Eaux et zones humides	p. 13-18
Développement local	p. 19-20
Sensibilisation	p. 21-24
Paysages et urbanisme	p. 25-26
Tourisme	p. 27-28
Transition énergétique et écologique	p. 29-30
Communication	p. 31-32
Observatoire	p. 33-34
Administration	p. 35-37
Vie institutionnelle	p. 38

SOMMAIRE



RÉVISION DE LA CHARTE

PROJET CHARTE 2025-2040

RENOUVELLEMENT DU DÉCRET DE LABELLISATION

L'échéance du décret de renouvellement est fixée au mois de février 2025. Une durée de 3,5 ans (minimum) est nécessaire pour mener la procédure de révision.

Les pré-études, l'évaluation de la charte en cours et le diagnostic de territoire se sont finalisés et ont été validés au premier trimestre de l'année 2022.

Parallèlement, l'élaboration de la nouvelle charte s'est engagée en concertation avec les acteurs du territoire.

Le groupe multi-acteurs s'est réuni à trois reprises et a rassemblé 122 personnes pour produire des perspectives d'avenir, définir des orientations et des pistes d'actions.

Cinq réunions, par secteurs géographiques, ont permis de mobiliser plus largement les délégués des communes (97 personnes).



Des groupes de travail thématiques ont été mobilisés autour de l'éducation, de la sensibilisation des publics (scolaires, 12-25 ans et associatifs) et du tourisme.

Les habitants ont été associés à deux ateliers sur l'avenir des paysages et plus particulièrement sur la formalisation des objectifs de qualité paysagères (23 personnes).

Une mission de collectage a été coordonnée par le Parc naturel régional, avec l'appui d'une volontaire en service civique auprès d'un autre panel d'habitants (actifs hommes/femmes, associatifs, jeunes, élus), afin de comprendre leur perception des actions du Parc naturel régional et des effets du dérèglement climatique sur ce territoire en matière de déplacement, travail, alimentation, habitat, loisirs.

À l'issue de ces interviews, les retranscriptions ont été déposées aux Archives Départementales de la Manche.

Par ailleurs, les internautes pouvaient répondre à une enquête numérique en plusieurs étapes. 180 d'entre eux ont ainsi proposé leur vision de l'avenir.

Les 500 visiteurs du pique-nique du Parc naturel régional de mai n'étaient pas en reste puisqu'ils pouvaient prendre connaissance de ces témoignages et contribuer, à leur tour, à la construction de la charte.



*Atelier de mobilisation élus,
Réunion de secteur, Hémevez*

L'équipe s'est fortement mobilisée, durant l'été 2022, pour rédiger les mesures de la charte.

Un travail spécifique a été mené avec chaque signataire de la charte pour formaliser les engagements.

L'ensemble des participants a été consulté sur la version de travail du rapport de la charte. Un format de « portes ouvertes » a accueilli une trentaine d'élus pour réagir sur l'écriture des mesures.

L'évaluation environnementale a été menée conjointement pour orienter les choix et les dispositions de la charte. Cette pièce réglementaire sera validée à l'été 2023, pour une transmission à l'autorité environnementale et un avis attendu au début de l'année 2024.

Le groupe des cinq élus du Bureau référents pour la révision de la charte s'est réuni 8 fois pour préparer les étapes de travail et les décisions à prendre en Bureau.

Le COTECH, composé des principaux partenaires institutionnels, a donné son avis aux différentes étapes de travail, en cinq réunions.

Enfin, la version 1 du rapport de charte et du plan de Parc, ainsi que le cahier des paysages, seront proposés à validation au Comité syndical du 31 janvier 2023.



Atelier équipe technique,
Saint-Hilaire-Petitville



Atelier du paysage,
Méautis

CHARTRE 2025 - 2040
ÉCRIVONS ENSEMBLE LA TRANSITION
#maraiscotentinbessin2040

LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA CHARTRE Vers le renouvellement du classement

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN

1991 CRÉATION DU PARC

2021 ENGAGEMENT DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DE LA CHARTRE PROJET 2025 - 2040
Choix du périmètre d'étude
Délibération de la Région
Lancement des études préalables.

2022 CONCERTATION, RÉDACTION
Elaboration de l'avis-projet de charte avec l'ensemble des acteurs

2023 AVIS
Région, Conseil National de Protection de la Nature, Fédération des parcs, Préfet, Autorité environnementale
ENQUÊTE PUBLIQUE

2024 EXAMEN FINAL DE L'ÉTAT
CONSULTATION COLLECTIVITÉS

2025 DÉCRET DE RENOUVELLEMENT DE CLASSEMENT PAR L'ÉTAT

ALIMENTATION MOBILITÉ
LOISIRS TRAVAIL
HABITAT

www.parc-cotentin-bessin.fr
Téléphone : 02 33 71 65 30
Maison du Parc
3 village Ponts d'Ouve
Saint-Côme-du-Mont
50500 Carant-en-les-Marais

Parc régional des Marais du Cotentin et du Bessin
Une autre vie s'ouvre à vous

Réunion Révision de la Charte
Groupe multi-acteurs
Isigny-sur-Mer



BIODIVERSITÉ

PRÉSERVER ET DONNER À VOIR LES ESPACES NATURELS

CHIFFRES CLÉS

3 documents d'objectifs animés par le Parc naturel régional : **37 700 ha**

Surface en espaces naturels gérés directement par le Parc : **1 315 ha**

Surface en contrat MAEC **9 500 ha** soit **38 %** de la SAU possible

11 mares restaurées en 2022 (114 depuis 2014)

289 804 saisies dans la base de données SERENA

GÉRER L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DES PONTS D'OUVE

Le site des marais des Ponts d'Ouve, attenant à la Maison du Parc, figure parmi les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la Manche. L'ENS est un élément indissociable de la Maison du Parc constituant la vitrine du territoire vis à vis du public, des acteurs et des partenaires. L'ensemble donne à lire et comprendre le marais.

En 2022, 18 250 personnes ont été accueillies à la Maison du Parc, avec 14 540 visiteurs sur l'ENS, dont 3 220 personnes accompagnées en visite (22 % des visiteurs du site).

Une exposition photos « Regards sur les marais » a été mise en place sur la boucle de randonnée en plein cœur du marais. Ce travail a été réalisé avec une démarche participative des « visiteurs photographes » fréquentant le site.

Un nouveau cheminement a été créé, avant d'accéder à la Maison du Parc, pour permettre l'accès du public au site de l'ENS, sans passer par l'accueil en période hivernale. Cet accès est proposé uniquement l'hiver, en dehors de la période de vacances.

Un partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie (ENSAN), située à Rouen, a permis de travailler sur un projet de renouvellement d'observatoire, à l'Est du plan d'eau principal.

L'entretien courant du site s'est traduit par le maintien des bonnes conditions d'accès aux visiteurs (entretien de 5 km de chemins, 5 observatoires, 4 platelages, 2 pontons, réparation des mobiliers d'interprétation).

En parallèle de la dynamique d'accueil du public, un travail a été effectué sur la gestion des différents habitats humides, ainsi que sur le suivi des conventions agricoles, des niveaux d'eau et des différents équipements agricoles (clôtures, descente abreuvoir,...).

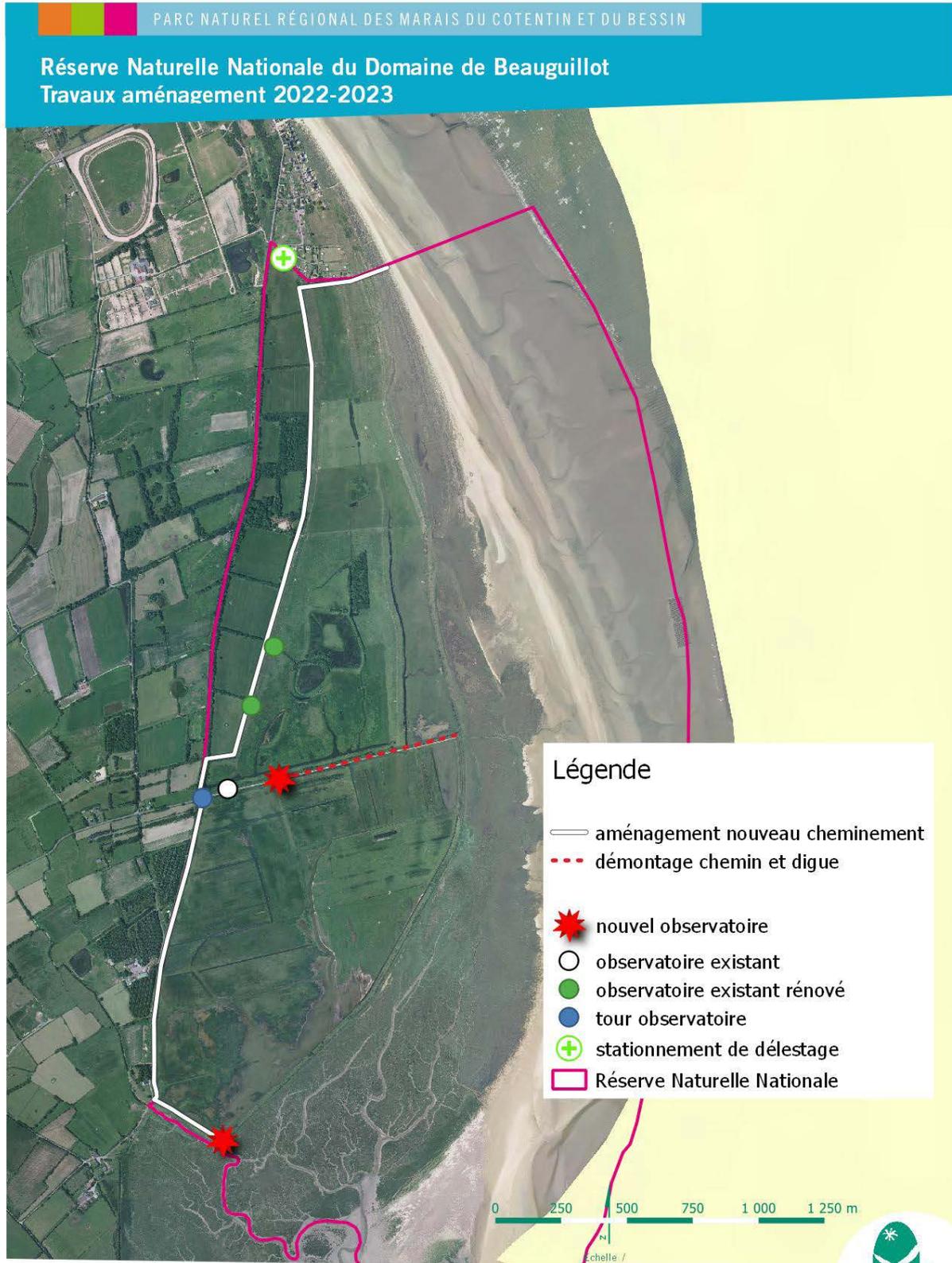
De nombreux suivis naturalistes ont été réalisés pour poursuivre la connaissance du site (65 espèces d'oiseaux nicheurs, 70 espèces d'oiseaux hivernants, dortoirs d'ardéidés et busards, suivi de la reproduction du brochet, des amphibiens, des mammifères, etc.).



Animation ENS des Ponts d'Ouve
Saint-Côme du Mont, Carentan-les-Marais

GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE BEAUGUILLOT

Le Parc naturel régional gère la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot, depuis juillet 2014, pour le compte de l'Etat. L'évaluation finale du plan de gestion 2012-2021 a été présentée le 14 décembre 2022 au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et sera présentée au Comité consultatif de gestion le 31 janvier 2023. Les deux instances ont émis un avis favorable, validant ainsi les grandes options de gestion et les suivis mis en œuvre.



des Marais du Cotentin et du Bessin

Source: PnrMCB DREAL ©IGN - BD Topo®

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI



Initialement prévue en 2021, la rédaction du nouveau plan de gestion n'a pas pu être menée à son terme, en raison du plan de charge lié aux travaux d'aménagement. Cette rédaction est donc différée, avec un achèvement et une validation par le Préfet fixés impérativement au 12 octobre 2024.

Une partie importante de l'activité 2022 est liée à l'extension du statut de la Réserve Naturelle Nationale au polder de Sainte-Marie-du-Mont, qui a fourni l'opportunité de revoir la totalité de la politique d'accueil du public sur l'ensemble du site. Les principaux enjeux du projet d'aménagement se résument comme suit :

- améliorer les fonctionnalités écologiques par la reconnexion d'un vaste ensemble de prairies humides ;
- sauvegarder l'intégrité des milieux naturels et des espèces, en proposant un nouvel itinéraire de cheminement associant l'ouverture au public et le contrôle des dérangements ;
- améliorer l'accueil du public avec de nouvelles infrastructures dimensionnées et adaptées, par la sécurisation des stationnements et des accès, par l'accompagnement de la visite et de la découverte, par un programme d'animations ;
- valoriser et faire découvrir des éléments du patrimoine naturel ;
- connecter la Réserve Naturelle Nationale et ses cheminements avec les circuits existants du territoire.

L'ensemble du projet d'aménagement s'élève à environ 640 K€. Il bénéficie d'un financement au titre du plan de relance national via la DREAL de Normandie, du Conseil Départemental de la Manche et de la Fondation du Patrimoine. Afin d'accompagner la mise en œuvre de cette politique d'accueil et d'information du public, un animateur « Éducation à l'Environnement et au Développement Durable » a été embauché, début septembre, pour assurer cette mission sur la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot et sur la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie.

Les travaux de suppression du merlon central et d'effacement du chemin ont été achevés en septembre. Les fondations du grand observatoire et de la tour d'observation ont été posées en octobre et novembre. Les observatoires Sud, sur la digue de mer du polder, ont été achevés en novembre et leur accès, pour le public, ouvert en fin de mois. Le reste du chantier est resté accessible.



Quant aux cheminements, l'essentiel du tracé est réalisé, ainsi que la totalité des infrastructures (platelages, passerelles). Les raccordements de clôtures, l'étanchéité des anciens observatoires et la pose de barrières ont été réalisés. Une réflexion est en cours pour trouver une solution pérenne au problème de stationnement.

Une autre partie importante de l'activité repose sur des suivis. Ainsi, la population de phoques fait l'objet d'un recensement en ULM (11 vols), qui a permis de dénombrer un effectif maximum de 265 phoques veaux-marins et 46 phoques gris. Ce sont 76 jeunes qui sont nés dans la colonie.

Le suivi des oiseaux en hivernage a permis de recenser plus de 30 300 oiseaux d'eau, lors de l'hiver 2021-2022. Le busard des roseaux et l'avocette élégante ont niché, avec succès, pour la première fois sur le site, notamment sur le polder, en lien avec une gestion hydraulique adaptée. La grenouille rousse enregistre son maximum de pontes recensées (288).

Le suivi des habitats de l'estran (sédiments, espèces et habitats) traduit un dynamisme de l'écosystème, les habitats et leurs limites peuvent évoluer de façon saisonnière, mais les habitats élémentaires sont relativement stables et les espèces qui les constituent sont également présentes, permettant le maintien de la ressource alimentaire disponible pour les oiseaux.

Sur le plan de la flore à enjeux patrimoniaux, les espèces protégées et rares sont, globalement, stables ou en progression.

Parmi les opérations de gestion, il convient de noter la mise en place d'un passage busé sur le polder et la création d'une aire de stationnement temporaire de délestage pour absorber une dizaine de véhicules qui stationnaient, de façon dangereuse, sur la berme de la RD329, en période d'affluence de visiteurs. Une demande d'accès à la RD329 est déposée par le Conservatoire du littoral. Une attention particulière est portée au suivi des effectifs de sangliers, en collaboration avec le lieutenant de louveterie du secteur

GÉRER LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA SANGSURIÈRE ET ADRIENNERIE

Le Parc naturel régional assure la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie depuis 1991 et met en œuvre le plan de gestion (2018-2027), pour le compte de l'État.

La gestion s'effectue en partenariat avec la Commission Syndicale de la Sangsurière et la commune de Dовille, propriétaires des terrains. La gestion agricole se maintient, mais le troupeau de bovins sur le marais communal de la Sangsurière est en net recul cette année (- 18%). Par contre, la fauche (litière et foin) a été beaucoup plus importante en 2022 (+ 30 hectares de fauche), en raison des conditions climatiques et des prix des fourrages. Cette variabilité inter-annuelle de l'activité agricole est à l'origine d'une mosaïque d'habitats ouverts.

Au niveau scientifique, deux études ont été lancées : la réactualisation de l'inventaire « Sangsues et Vertigo de Des Moulins » (GRETIA). Onze espèces de Sangsues sont désormais connues sur la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie. Cela représente 69 % de la faune départementale connue et 50 % de la faune régionale.

Le Vertigo de Des Moulins, petit mollusque protégé à l'échelle européenne, a été retrouvé dans la Réserve mais ses effectifs sont en diminution, par rapport aux dernières prospections. Les conditions sèches du printemps pourraient être un facteur d'explication.

La réactualisation de l'inventaire des bryophytes (CBN de Brest - CPIE du Cotentin) a été engagée afin de réactualiser des données anciennes, datant du début des années 2000. Elle se déroulera sur 2 ans.

Un stage de 6 mois a été mené sur le thème de la valorisation des produits liés à l'entretien de la Réserve.

Il ressort de cette étude qu'il existe de très nombreux usages potentiels des produits issus de l'entretien de la Réserve Naturelle Nationale. Les échanges avec les professionnels indiquent que la demande vers des matériaux plus écologiques, tant pour les collectivités que pour les entrepreneurs, est réelle. Par contre, faute de structure de commercialisation identifiée sur le territoire, il n'y a pas encore de lien entre producteurs de matériaux et « consommateurs », ce qui limite les potentialités de développement de la filière.

METTRE EN ŒUVRE LES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) NATURA

Au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux », le Parc assure l'animation et la mise en œuvre des Documents d'Objectifs (DocOb) :

des Marais du Cotentin et du Bessin - baie des Veys

La révision du Document d'Objectifs s'est achevée cette année, avec la validation par le Comité de Pilotage du 3 février 2022. L'arrêté portant approbation du Document d'Objectifs est, quant à lui, intervenu le 16 novembre 2022.

Comme en 2021, il n'y a pas eu de nouvel engagement possible dans un contrat MAEC, mais il était possible de renouveler, pour une durée d'un an, certains contrats engagés en 2015, 2016 ou 2017, sous certaines conditions. Les engagements 2022 (6 800 ha) sont notablement plus importants que ceux de 2021. L'érosion, par rapport au maximum atteint en 2018, n'est plus que de 14 % (30 % en 2021).

Par ailleurs, le nouveau dispositif MAEC a progressivement été dévoilé par le Ministère de l'Agriculture. Un appel à projets a été ouvert par la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DRAAF), à la mi-juillet. Le Parc a réuni un groupe d'éleveurs impliqué également dans le programme « élevage en marais », puis un groupe plus institutionnel pour examiner les propositions de choix et de paramétrages des nouveaux cahiers des charges, définis par le Ministère de l'Agriculture. Un Projet Agro-Environnemental et Climatique a ainsi été déposé mi-octobre.

Aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a été déposé cette année, du fait de la transition des fonds européens.

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Douve porte la maîtrise d'ouvrage d'une étude permettant de dimensionner des solutions techniques d'aménagement et d'organiser la concertation avec les usagers.

Un bureau d'études a été recruté fin 2020. En 2022, le projet technique a été finalisé. Le dossier réglementaire a été déposé en fin d'année (autorisation de travaux en Réserve Naturelle et Déclaration Loi sur l'Eau).

L'an passé, quelques pieds de Jussie étaient signalés sur la tourbière de Sèves, à Baupte. En 2022, une prospection a permis de caractériser l'ampleur de la colonisation. Plusieurs tâches de quelques m² chacune ont été décelées sur un linéaire de berge d'environ 190 m. (à l'Ouest du site). La répartition est quasi continue sur ce linéaire, seules les zones de boisement dense sont indemnes.

Plusieurs autres foyers de faible ampleur ont été trouvés sur d'autres rives du site. Ils ont été arrachés (par les techniciens du Parc ou par la Florentaise). La Florentaise a accepté de réaliser une intervention avec son matériel sur le foyer principal, mais les contraintes de disponibilité du personnel n'ont pas permis une intervention cette année.

des Landes de Lessay – Havre de St-Germain sur Ay

Comme pour les marais, les contrats MAEC, signés entre 2015 et 2017, pouvaient être renouvelés en 2022. Près de 51 % de la SAU du site est concernée par un contrat MAEC cette année.

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique a également été déposé mi-octobre pour ce site Natura 2000.

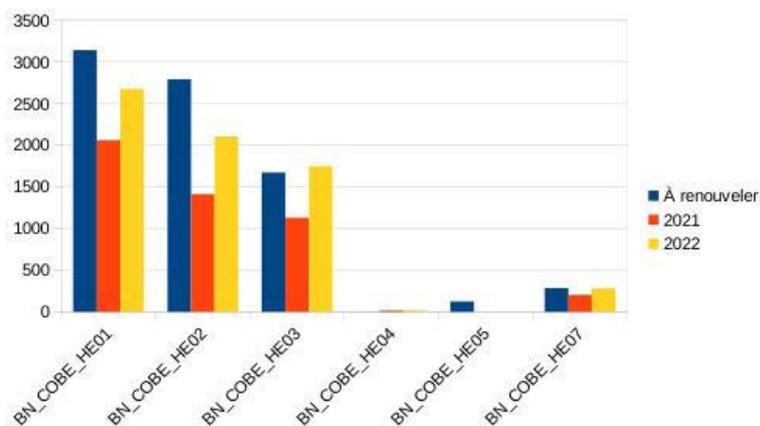
des fours à chaux de La Meauffe, Cavigny et Airel

Divers travaux d'entretien ont été menés par le Conseil Départemental de la Manche.

Les effectifs de Grand Rhinolophe continuent la reprise après la baisse de 2019-2020. Quatorze individus de Petit Rhinolophe ont été détectés cette année, ce qui constitue le maximum observé.

Pour le Grand Murin, avec 24 individus, la valeur médiane est dépassée. Dans les fours de Bahais, les effectifs sont dans la fourchette haute, mais ils sont plus modestes que l'an passé au Hamel Bazire.

Une sortie « Nuit de la Chauve-souris » a été proposée le 27 août (présentation en salle à Airel, puis sur le terrain). 10 personnes étaient présentes, ainsi qu'une équipe de France 3.



Comparaison des surfaces engagées en 2015, 2016 et 2017 avec celles effectivement renouvelées

AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE

Le Parc naturel régional poursuit la surveillance écologique des zones humides avec son outil de suivi des oiseaux nicheurs : pour les deux espèces de passereaux en régression à long terme, on observe encore une baisse pour l'Alouette des champs et une stabilité du Pipit farlouse. La tendance, sur le long terme, de la Bergeronnette flavéole est considérée stable. Phragmite des joncs, Tarier des prés et Bruant des roseaux sont globalement en progression, même si le Bruant affiche une très légère baisse cette année.

L'effectif nicheur du Busard des roseaux se confirme, au plus haut niveau historique et le succès reproducteur s'améliore. Pour le Busard cendré, l'effectif est stable mais, comme depuis 2020, le succès reproducteur est mauvais. Aucun chanteur de Butor étoilé n'a pu être détecté cette année.

Le CPIE du Cotentin a été missionné pour réaliser l'actualisation de la cartographie des habitats du site Natura 2000 « Landes de Lessay - Havre de St-Germain sur Ay » sur 2021 et 2022. Ce travail a permis d'identifier 35 habitats d'intérêt européen, dont 3 habitats non végétalisés et 7 habitats prioritaires. Ces habitats couvrent 2 612 ha., ce qui représente 64 % de la surface totale du site Natura 2000.

Au total, 8 nouveaux groupements végétaux ont été inventoriés. 25 % des habitats d'intérêt européen est dans un état de conservation favorable, 9 % dans un état de conservation moyen, 38 % dans un état de conservation défavorable et 28 % dans un état de conservation non renseigné (cela concerne les habitats non végétalisés).



*Bergeronnette Flavéole, ENS les Ponts D'Ouve
Saint-Côme du Mont, Carentan-les-Marais*

CONNAÎTRE ET VALORISER LA FONCTION STOCKAGE DE CARBONE

Le Parc naturel régional a décidé de remettre à jour l'inventaire des tourbières de son périmètre, déjà connu grâce à l'inventaire des Mines de 1949, comme étant le territoire le plus important en terme de volume de tourbe.

Un stagiaire a été missionné pour réaliser une analyse bibliographique et une prospection sur le terrain, ayant pour but de récolter des échantillons de tourbe et de les analyser.

Au total, ce sont près de 9 000 hectares de zones tourbeuses qui ont été identifiés sur l'ensemble du périmètre du Parc, pour un volume de tourbe de 360 000 000 m³.

Cette tourbe brune est le constituant principal des marais du Cotentin qui possèdent une structure originale, avec un horizon supérieur parfois minéral et un plancher généralement constitué de tangué.

Une estimation du stock de carbone a pu être réalisée et a révélé que la réserve moyenne en carbone du périmètre du Parc était de 21 475 503 tonnes de carbone (avec un intervalle allant de 19 683 714 tonnes à 23 780 464 tonnes).



*Inventaire toubeux,
vallée du Merderet - Liesville-sur-Douve*

ANIMER LE PROJET DE RECONVERSION DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES

Les partenaires concernés par le projet de reconversion de la tourbière de Sèves ont été invités par le Préfet de la Manche à se concerter, dans la perspective de l'arrêt de l'exploitation de la tourbière, en 2026. Cet arrêt entraînera la fin des pompages d'eau et, par conséquent, l'augmentation de l'étendue du plan d'eau et du taux d'humidité dans le sol.

Le 14 mars 2022, le Parc naturel régional a été désigné comme pilote de ce projet pour concilier les objectifs suivants :

- protéger la zone humide, qui présente un intérêt majeur en raison de sa biodiversité et de ses fonctionnalités écologiques, notamment pour la séquestration du carbone ;
- accompagner les agriculteurs et les autres usagers concernés à s'adapter aux évolutions du marais, tout en conduisant un véritable projet agricole visant à conserver et valoriser une agriculture d'élevage extensif, en zone humide favorable à la conservation du site ;
- faire émerger un projet de valorisation territoriale du site, dans son environnement plus vaste des marais du Cotentin et du Bessin, qui permette de combiner l'ambition scientifique que représente la conservation et la renaturation de la tourbière et ses richesses écologiques actuelles, ainsi qu'une valorisation de ses patrimoines naturels et culturels, au travers d'une offre de tourisme de nature cohérente avec le territoire du Parc, permettant de relayer le développement socio-économique du territoire.

L'accompagnement de la profession agricole a été désigné comme prioritaire par la mission inter-ministérielle venue auditionner toutes les parties prenantes, de décembre 2020 à mai 2021. Une commande a été passée, au mois de mai, auprès de la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour la réalisation du diagnostic des exploitations agricoles des marais de Gorges. D'une durée de 8 mois, ce marché prévoyait :

- d'identifier et réaliser les diagnostics individuels des exploitations agricoles de la zone d'étude ;
- de mettre à jour le diagnostic agricole de 2010 ;
- de produire un programme hiérarchisé de mesures d'accompagnements.

Dans ce cadre, les exploitants agricoles ont été réunis, dans un premier temps, au début de la mission, pour leur présenter la démarche et dans un second temps, au mois de novembre, pour la présentation du diagnostic de vulnérabilité de leur exploitation face à la remontée des eaux.

La démarche de co-construction et de concertation étant en phase de construction, le marché a été prolongé au mois d'avril 2023. La chargée de projet pour l'animation de la démarche a été recrutée pendant l'été et a pris ses fonctions mi-septembre.



*Vue aérienne du plan d'eau
de la tourbière de Sèves
Gorges*

La première réunion du comité opérationnel s'est tenue le 27 septembre pour présenter le contexte du projet, le diagnostic agricole et acter le fonctionnement du comité opérationnel en groupes de travail thématiques (usages, scientifiques et mises en valeur). Ces groupes, composés des membres du comité et, selon les thématiques, appuyés par des experts, travailleront à l'élaboration des actions stratégiques. Sur les trois thématiques, elle composeront le projet de territoire qui, après approbation par le comité opérationnel, seront validées au fur et à mesure par le comité de pilotage.

Le comité de pilotage s'est réuni pour la seconde fois le 5 décembre, réunion au cours de laquelle le Préfet a réaffirmé l'arrêt définitif des pompages le 29 décembre 2026.

Le dernier trimestre a été consacré à la prise de contacts individuels avec une grande partie des acteurs et à la recherche de financements pour la mise en œuvre des premières actions, en 2023.

VALORISER LES CONNAISSANCES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE

289 804 données naturalistes sont maintenant saisies dans SERENA, elles concernent 3 852 taxons (dont 3 305 espèces). Par ailleurs, notre prestataire a finalisé la mise en forme de l'outil de visualisation des données naturalistes du parc GeoNature atlas : <https://biodiversite.parc-cotentin-bessin.fr/atlas/>.

À quelques détails près, cet outil est maintenant opérationnel et devrait pouvoir être « inauguré » prochainement.

RESTAURATION DES MARES BOCAGÈRES

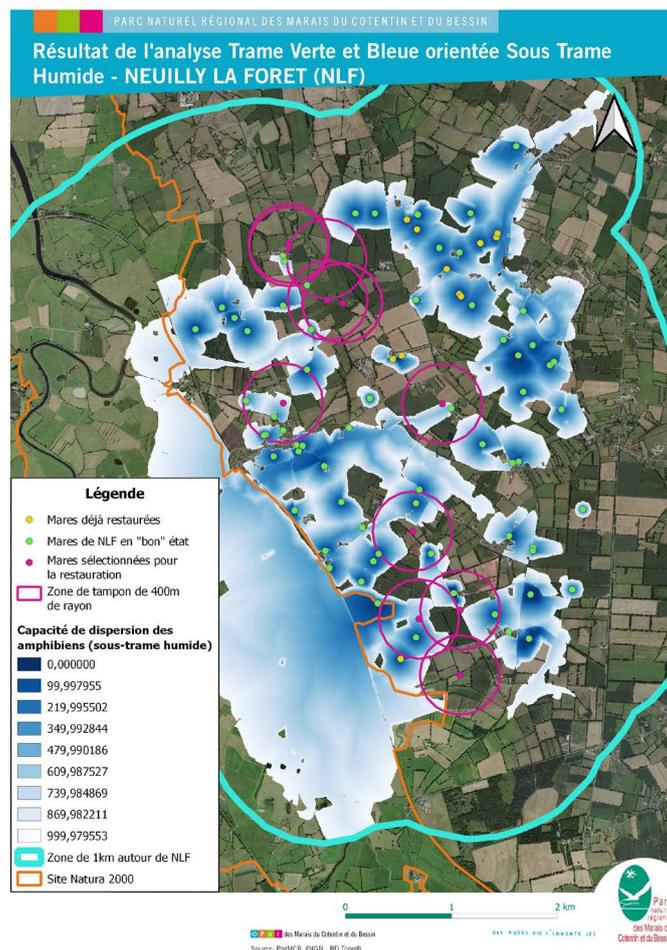
La mise en œuvre du programme se traduit par des visites de terrain et la rédaction des fiches de caractérisation PRAM, la rédaction du dossier de consultation et l'accompagnement des entreprises sur le terrain, le suivi et la réception des travaux.

Après avoir visité plus d'une trentaine de mares, ce sont finalement 11 mares (soit 125 depuis 2014), qui ont fait l'objet de travaux en 2022. Au programme : débroussaillage, bûcheronnage, curage et mise en place de clôtures, selon les sites.

La dynamique s'est poursuivie sur le territoire de collectivités déjà visitées comme sur Colombières (3), Neuilly-la-Forêt (3), Rémilly-les-Marais (2) et Brucheville (1). Des communes et entreprises privées ont également bénéficié de conseils pour diagnostiquer les travaux à mener sur leur site en faveur de la biodiversité.

De plus, pour les exploitants qui en font la demande et dans la mesure où les mares concernées en ont la capacité, des pompes à nez peuvent être installées pour l'abreuvement des animaux. Cette année, 2 mares ont été équipées.

En 2022, un stagiaire a assuré le suivi de 32 mares restaurées par le Parc. Grenouille verte, Triton palmé et Triton alpestre ont été majoritairement inventoriés. Au printemps, un inventaire participatif de recherche de mares a été organisé sur la commune de Neuilly-la-Forêt, en collaboration avec le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Normandie. Au cours de la journée, 6 bénévoles ont prospecté différents secteurs de la commune et confirmé la présence de 70 mares. Ce recensement a permis d'élaborer une cartographie de la trame bleue à l'échelle communale et de cibler les travaux de restauration de mares sur la commune.



EAUX ET ZONES HUMIDES

ACCOMPAGNER, SOUTENIR, INFORMER ET RESTAURER

CHIFFRES CLÉS

- 1 Commission Locale de l'Eau renouvelée
- 10 stations de mesures fonctionnelles
- 4 syndicats de marais accompagnés dans leur programme d'entretien de fossés et cours d'eau.
- Classement des cours d'eau des marais de l'Aure en cours.
- 1 nouvel arrêté préfectoral pris pour la gestion des niveaux d'eau, sur la vallée de l'Aure inférieure.

METTRE EN ŒUVRE LE SAGE DOUVE ET TAUTE

Le SAGE Douve Taute est approuvé depuis 2016, le Parc naturel régional en assure l'animation depuis son lancement en 2005. Le travail d'animation consiste à faire émerger des actions favorables à la ressource en eau et aux milieux aquatiques.

L'année 2022 a été marquée par la relance de la dynamique du SAGE et le lancement de la mise en œuvre d'une première action : les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

Réunion des membres du SAGE

Suite aux élections des maires, des conseillers régionaux et départementaux, une nouvelle Commission Locale de l'Eau (CLE) et un nouveau bureau du SAGE ont été mis en place, en décembre 2021, avec l'élection de Monsieur Jean-Pierre Lhonneur à leur présidence. Le bureau du SAGE s'est réuni deux fois afin de travailler sur la feuille de route du SAGE, puis une réunion de la CLE s'est tenue le 13 décembre 2022, afin de valider les actions prévues. À la demande des membres du bureau de la CLE, un groupe de travail « Zones Humides » a été créé afin de :

- réfléchir à l'ajustement de la règle 2, afin de permettre l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau, sans interdire tout développement du territoire ;
- déterminer, dans le cadre de la future feuille de route du SAGE, les actions qui doivent être menées concernant les Zones Humides (méthodologie uniforme d'inventaire, études complémentaires...). Ce groupe de travail, ouvert à tous les membres de la CLE, a réuni 14 membres issus des trois collèges et s'est réuni 2 fois.

Par ailleurs, le SAGE est associé à différentes démarches et études concernant la protection de la ressource en eau qui sont suivies par l'animatrice.

Afin de conserver une cohérence à l'échelle départementale, les animateurs et/ou présidents des SAGE de la Manche se réunissent, à intervalles réguliers, afin d'échanger sur les actions menées.

Bilan des avis émis par la CLE

La CLE est consultée par la DDTM pour rédiger un avis sur la compatibilité des projets dépassant le seuil « autorisation », concernant le territoire du SAGE. Comme l'y autorise son règlement intérieur, modifié lors de la CLE du 15 décembre 2015, ses membres autorisent les membres du bureau à émettre des avis. En 2022, le bureau de la CLE a été amené à formuler 3 avis :

- Dragage du port de la Sinope (second avis) ;
- Dragage du port de Lestre ;
- Contrat Eau et Climat de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

La CLE a été amenée à formuler un avis (suite à la présentation en séance du projet par le porteur) : projet « Hommage aux héros » - Carentan Les Marais.

En 2022, le bureau de la CLE a été amené à formuler 3 avis : Dragage du port de la Sinope (second avis), Dragage du port de Lestre et Contrat Eau et Climat de la Communauté d'agglomération du Cotentin.

La CLE a été amenée à formuler un avis (suite à la présentation en séance du projet par le porteur) : projet « Hommage aux héros » - Carentan Les Marais



Suivi de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE

L'animatrice du SAGE participe au suivi de l'élaboration des PLUI du territoire sur les volets touchant aux enjeux du SAGE :

- la prise en compte de la trame verte et bleue (bocage, cours d'eau, zones humides) ;
- la gestion des eaux pluviales ;
- l'assainissement ;
- la protection de la ressource (périmètres de captage) ;
- la prise en compte du risque inondation. Restauration de la continuité écologique (RCE) sur les ouvrages structurants du marais



Portes à flots de la Vire



Prairie humide, Nay

Une première action pour 2023 visant le maintien de l'agriculture dans les zones humides

Les bassins versants de la Douve et la Taute comptent plus de 10 500 ha. de zones humides « amonts » (hors marais). Pour accompagner le changement, ou le maintien de pratiques agricoles vertueuses et bénéficiant à ces milieux fragiles, le SAGE a proposé, en 2018, des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEc) sur ces petites zones humides. Forts de la réussite de cette première campagne et de l'ensemble des dossiers engagés arrivant à échéance, la CLE a validé l'ouverture d'une nouvelle campagne sur le territoire du SAGE, pour 2023-2027. Les mesures proposées ont pour objectifs :

- la reconversion de parcelles humides cultivées en surface en herbe ;
- la suppression ou la limitation de la fertilisation ;
- la maîtrise du chargement et de la période de pâturage, ainsi que des dates de fauche.

Le projet Agro-Environnemental et Climatique a été rédigé en concertation avec les acteurs du territoire et validé par les services instructeurs, en 2022. Sur le long terme : limiter le drainage, expérimenter une réhumectation sur une plus longue période des terrains, adapter les pratiques agricoles, etc... Le cahier des charges de l'étude a été transmis à la commune en fin d'année 2021.

AMÉLIORER ET VALORISER NOTRE CONNAISSANCE SUR L'EAU

En collaboration avec les Syndicats de marais, le Parc naturel régional a recentré son réseau de mesures hydrométriques sur 10 stations prioritaires (4 stations de pluviométrie et 6 de limnimétrie) qui ont été rééquipées, en 2020, sur les vallées de la Douve, la Taute et l'Aure.

En 2022, de nouveaux paramétrages entre l'appli de collecte des données et le site internet dédié au réseau de mesure ont permis d'assurer une meilleure lisibilité des mesures hydrométriques des stations DREAL, partenaire sur ce projet.

La maintenance et le contrôle périodique de la collecte des données se sont poursuivis sur l'année 2022. Il est à relever que la station de l'Aillerie sur la Taute a cessé de fonctionner courant février 2022. Le changement de sonde a pu être réalisé en interne au mois d'avril, grâce à la collaboration de la DREAL. Depuis cette date, la station est de nouveau fonctionnelle.

L'ensemble de ces données est mis à la disposition des gestionnaires des Associations Syndicales Autorisées (ASA) et partenaires (services de l'État, Fédération de pêche) pour assurer le suivi des niveaux d'eau, en temps réel, sur chacune des vallées. Les bilans sont partagés annuellement en réunion de concertation.



ACCOMPAGNER LES GESTIONNAIRES DES ZONES HUMIDES

Le Parc naturel régional poursuit sa mission d'accompagnement des ASA et des collectivités : élaboration des programmes d'entretien de fossés et/ou cours d'eau (cartographie), déclaration Loi sur l'eau et formulaire d'incidence Natura 2000, en concertation avec le service instructeur (Police des Eaux) de la DDTM 50.

Sur les marais de l'Aure, le travail de cartographie des cours d'eau réglementaires en marais engagé en 2021, s'est poursuivi.

Étude de vérification de la franchissabilité des Portes à Flots (PAF) par les civelles



Mesure du taux de salinité,
Portes à flots de la barquette

Le Parc naturel régional a poursuivi son travail d'accompagnement du groupement de commande pour le suivi de cette étude triennale, menée depuis 2019, par le bureau d'étude Fish pass.

Les résultats issus de ce suivi ont fait l'objet d'une analyse complète, en 2022, présentée en comité de pilotage. Un calendrier de gestion d'ouverture des vannes spécifiques pour la Douve, la Taute et la Vire a pu être expérimenté au cours de l'année 2022 et pose la question du risque de remontée d'eau salée à l'intérieur des terres, en période d'étiage.

Des prélèvements réalisés sur la Taute par le Parc naturel régional pendant les grandes marées d'août ont confirmé la présence de taux élevé de sel (8g/L) jusqu'à, au moins 2 km, en amont des PAF.

En 2022, le Parc naturel régional a également assuré la coordination de l'étude de salinité, menée par Fish pass, sur la Douve. Les modèles ont permis d'évaluer la propagation du front salin en fonction de l'ouverture des vannes et des conditions hydrologiques (coefficients de marées, niveaux d'eau de la Douve...) et ainsi, d'affiner le calendrier de gestion d'ouverture des vannes.

La prochaine étape consistera à réfléchir à la mise en place d'un système d'abreuvement pour les animaux permettant de s'affranchir de cette problématique de remontée d'eau salée sur la Douve et la Taute aval.

Restauration de la Continuité Écologique (RCE) sur les ouvrages structurants du marais

La Taute

Sur le moulin du Mesnil, le scénario de passe à poisson a été remis en question par les membres du Copil, en 2021. Suite à un changement de présidence, l'ASA de la Taute supérieure n'a pas avancé sur ce projet en 2022.

Sur l'ouvrage de la Clergerie, l'ASA des Bas Fonds de la Taute s'est prononcée pour un aménagement rustique, alternant une série de radiers et mouilles. Suite à des incohérences relevées dans le rapport, le Parc naturel régional a travaillé avec cette ASA à la définition d'un nouveau marché, avec une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux RCE sur l'ouvrage, incluant un volet reprise de l'étude existante. Le calendrier de mise en œuvre reste encore à établir.

L'Aure

Une convention de partenariat a été signée pendant l'été 2022 entre l'ASA, Ter'bessin, en charge de la Gemapi, et la Fédération de Pêche du Calvados, maître d'ouvrage pour l'aménagement d'une rivière de contournement sur l'ouvrage du Pont de l'Acre (Ecrammeville).

Après consultation, l'entreprise Lafosse a été retenue pour un montant de 256 000€ T.T.C. Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau, Ter'Bessin, la Fédération nationale des pêcheurs et l'ASA de l'Aure. Suite à la réalisation des sondages géotechniques en 2022, les travaux sont programmés pour l'été 2023.

Dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique des ouvrages, l'ASA s'est engagée à initier une démarche de progrès pour la gestion des niveaux d'eau intégrant tous les enjeux.

Un nouvel arrêté préfectoral est en cours d'expérimentation, depuis 2021, concernant la gestion des vannes et vannes sur le marais de l'Aure inférieure. Des comités techniques, organisés régulièrement par le Parc et co-animés avec les services de l'État, permettent de faire le bilan de la gestion des niveaux d'eau sur l'année écoulée auprès des partenaires et d'évoquer les problématiques du marais.

En 2022, le Parc a accompagné les agriculteurs sur les dysfonctionnements observés (constat terrain, analyse des données issues de la station de mesure, cartographie des parcelles inondées, organisation de réunions). Ce travail a permis de faire évoluer le nouvel arrêté, pris en mai 2022, avec la fermeture d'une vante en période de réessuyage du marais et une souplesse sur la date de fermeture de la vante de Monfréville, au mois d'avril.

Des modalités de gestion de crise ont également été élaborées pour faciliter les prises de décision et partager l'information auprès des partenaires.

Un programme de restauration et d'entretien de la zone humide est à relancer avec l'ASA et Ter'Bessin, dès 2023. Le changement de l'ouvrage de Monfréville, par une vante à clapet horizontal, est également envisagé pour les prochaines années.

Étude hydrogéologique sur les marais communaux

Depuis les années 2000, les exploitants constatent un dysfonctionnement hydrique sur les marais de la Holerotte (Saint-Germain-sur-Sèves) et de l'Ay (Lessay), avec des inondations estivales, malgré la densité du réseau de fossé de drainage existant, associées à des déformations de sols. Ces désordres pourraient, à terme, remettre en question l'exploitation agricole des parcelles.

Saint-Germain-sur-Sèves

En 2022, les bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg ont été retenus par l'ASA des Bas Fonds de la Douve pour réaliser l'étude hydrogéologique des marais de la Holerotte.

Une première approche topographique a été présentée en comité de pilotage. Elle a déjà permis de confirmer l'effet de subsidence sur le marais, avec un affaissement effectif de 10 à 50 cm de sol selon les secteurs, entre 1998 et 2011. Au total, 56 ha se sont affaissés en 10 ans sur des zones à proximité du pompage d'eau potable et en bord de vallée de la Sèves.

Les prochains résultats de l'étude topographique (relevés GPS réalisés en 2022) sur les profondeurs et qualité de tourbes seront partagés dès 2023, bien que les relevés piézométriques se poursuivront sur une année hydrologique complète, jusqu'en septembre 2023.

Lessay

En 2022, le conseil municipal de Lessay a retenu les bureaux d'étude Ecometrum-Inselberg pour réaliser le diagnostic hydrogéologique du marais communal.

Les premières analyses des données topographiques disponibles, entre 1998 et 2011, ont été présentées en comité de pilotage.

Il s'avère que le phénomène de subsidence est peu marqué sur les secteurs ciblés par des problématiques d'inondation, peut-être dû à un dépôt sédimentaire des cours d'eau venu compenser la perte de sol, comme le suggèrent les sondages réalisés dans la tourbe. Avec la mesure d'un taux de salinité et d'éléments minéraux différents dans les eaux de surface entre les secteurs amont et aval de l'Ay, le comité de pilotage a décidé d'orienter les analyses en laboratoire sur l'origine de l'eau, plutôt que sur la qualité de la tourbe.

Plan de gestion du marais de Saint-Fromond

Le marais de Saint-Fromond couvre une surface d'environ 580 ha, situé sur la vallée de la Vire. L'ASA de la Basse Vire et le Syndicat de la Vire souhaitant avancer sur une gestion durable et partagée avec les usagers du marais, ils se sont tournés vers le CEN pour définir un plan de gestion du site visant à évaluer les pratiques existantes et à les améliorer.



*Pose de piézomètres,
Saint-Germain-sur-Sèves*

En 2022, le Parc a accompagné cette démarche portée par le CEN sur le volet hydraulique. De nombreux échanges et réunions de travail ont ponctué l'année pour considérer l'ensemble des enjeux eau sur le marais : rencontre avec les exploitants agricoles, les chasseurs, les membres de l'ASA et visites de terrain avec le technicien du Syndicat de la Vire. Un document de travail, synthétisant les spécificités de chaque secteur de marais et les travaux nécessaires au maintien de leur fonctionnalité, a pu être élaboré. Une première évaluation des cotes d'eau minimum pour assurer l'abreuvement des animaux et des cotes d'inondation, par unité hydrographique, a pu être avancée. Elle devra être partagée, en 2023, avec les partenaires sous la forme d'un calendrier de gestion des niveaux d'eau sectorisé, satisfaisant l'ensemble des usagers.

ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU LITTORAL

Face à la vulnérabilité de la Côte Est, le Parc a accompagné, depuis début 2017, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin et la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dans la mise en œuvre du projet «Notre Littoral... Demain ? Côte Est Cotentin». En 2021, ces trois collectivités se sont accordées sur le besoin de lancer une deuxième phase à visée plus opérationnelle et touchant aux trois volets suivants : aménagement du territoire, agriculture littorale et sensibilisation.



Fête de la mer, Ravenoville

L'année 2022 a été consacrée au dimensionnement et au montage du projet. Le travail de concertation de l'ensemble des acteurs du territoire, mais également le retour d'expérience d'autres territoires a permis d'aboutir à la définition de quatre actions pour le volet aménagement du territoire, deux actions pour le volet sensibilisation et d'élargir le volet agriculture littorale à l'adaptation des activités avec deux actions, pour ce volet.

Les échanges ont permis de faire émerger des partenariats pour les différentes actions, ainsi que de potentiels sites pilotes de relocalisation, ou d'adaptation. Le travail de cadrage des actions et de recherche de financements se poursuit en 2023.

Un temps fort a été marqué, le 5 juillet, avec la présentation des ambitions des trois collectivités, à l'ensemble des élus et acteurs du territoire.

En parallèle du montage du projet, le travail de sensibilisation des différents publics se poursuit. L'année 2022 a été marquée par la conception d'outils/supports d'animation :

- un stand « Notre Littoral demain » a été créé pour participer à des événements ponctuels ;
- une exposition sur le changement climatique et ses impacts a été conçue ;
- un support de jeu a été imaginé et testé ;
- des séquences d'animation ont été montées pour sensibiliser différents publics.

Et par différents temps forts :

- la fête de la mer à Ravenoville ;
- l'exposition du travail des étudiants de Sciences politiques à la Maison du Parc ;
- le village des sciences à Cherbourg ;
- l'accueil sur le territoire d'une représentation artistique de l'ANPU, organisée par le département de la Manche.



Journée collective sur la gestion du jonc, Saint-André-de-Bohon

PROGRAMME ÉLEVAGE ET ZONES HUMIDES

Entre 2019 et 2021, le programme d'expérimentation préservation de l'élevage extensif en milieux humides » soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) et le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (MTECT), s'est déployé sur trois territoires (les Marais du Cotentin et du Bessin, le Marais de Brouage et la Plaine Maritime Picarde). Ses objectifs étaient de revaloriser et soutenir l'élevage sur des territoires de marais et zones humides.

Localement, il a été financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et co-animé par le Parc et la Chambre d'Agriculture de la Manche. Plusieurs actions ont été initiées durant cette période et l'AESN a acté, fin 2021, la poursuite de ce projet, pour 3 nouvelles années, avec un partenariat similaire Parc/Chambre d'Agriculture. Pour ce nouveau triennal d'actions, une réunion du Copil s'est tenue à l'automne, actant un bilan de l'expérimentation, les actions initiées et les perspectives à venir.

Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Le dispositif a été déployé, à partir de mai 2021, sur le territoire identifié, mais en 2022, le dispositif est entré dans sa phase opérationnelle, puisque 10 fermes se sont engagées en début d'année et 10 autres fermes se sont engagées à l'automne 2022 (pour celles-ci, une demande financière a été faite auprès de l'AESN, en 2022). L'enveloppe financière attribuée au Parc a été entièrement utilisée : aucun autre engagement n'était possible. Des premiers contrôles ont eu lieu à l'automne et des premiers paiements (pour les 10 fermes engagées début 2022) ont également été effectués.

Accompagnement des éleveurs et valorisation des pratiques agricoles

Il s'agit d'un accompagnement technique, avec des journées de formation collective et des accompagnements individuels, qui est à destination de tous les éleveurs s'intéressant aux pratiques de pâturage en marais.

En 2022, il y a eu :

- 3 accompagnements individuels (2 fermes laitières, 1 en vache allaitante) ;
- 2 journées de formation collective : l'une sur la préparation à la saison de pâturage et la mise à l'herbe et l'autre autour des interactions entre le distribué et le pâturé ;
- 1 demi-journée chez un des éleveurs suivi individuellement pour le retour d'expérience.

Une seconde édition au Concours Général Agricole « Pratiques AgroÉcologiques – prairies et parcours » s'est tenue début juin, sur la vallée de la Vire, pour valoriser et mettre en lumière le travail favorable des éleveurs sur les marais. La remise des prix a eu lieu lors de la foire de Lessay et le lauréat a participé au concours national, lors du SIA 2023.

La gestion raisonnée du parasitisme est un enjeu important pour l'état sanitaire des animaux d'élevage en zones humides et pour la biodiversité de ces milieux.

En 2022, un stagiaire a rencontré une dizaine d'éleveurs et 6 cliniques vétérinaires du territoire pour évaluer les pratiques actuelles, leurs évolutions et les possibilités d'actions au regard des attentes et de l'intérêt des personnes interviewées.

Renouvellement des générations agricoles

Dans la poursuite des actions de 2021, une formation de 4 jours, organisée par la Chambre d'Agriculture, s'est tenue à la Maison du Parc autour de la transmission des fermes, avec un zoom particulier sur le marais. En plus des formateurs « habituels », le Parc est intervenu pour promouvoir et faire connaître les spécificités (en particulier celles financières existantes et potentielles) du territoire et les accompagnements possibles.

Des interventions régulières, en structures agricoles, permettent aussi de présenter et faire connaître des fermes utilisant le marais.

Valorisation du programme « Elevage & Marais »

En mars 2022, le séminaire de restitution de ce programme a eu lieu au MTECT, où des élus et des agents du Parc et de la Chambre d'Agriculture sont intervenus sur différents sujets (les collectifs agricoles, les aides publiques, le renouvellement des générations, ...).

DÉVELOPPEMENT LOCAL

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES PRODUCTIONS LOCALES ET ENCOURAGER L'ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

CHIFFRES CLÉS

- **4** cantines expertisées pour introduire des produits locaux.
- **30 357 €** investis pour 10 opérations Terre aidées par le Parc naturel régional.
- **39** sites ont été visités pour des conseils et des diagnostics par le Parc naturel régional.

SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES ET PROMOUVOIR LES PRODUITS LOCAUX

Dans le cadre du dispositif « Ma Commune en transition », le Parc naturel régional a co-financé et suivi une étude confiée à Bio Normandie, dont l'objectif était de favoriser l'intégration des produits locaux et de qualité dans l'approvisionnement de 4 cantines.

Les cantines des communes de Gorges, Le Plessis Lastelle, Montsenelle, Vesly et du RPI Feugères/Marchésieux/Saint Martin d'Aubigny ont fait l'objet d'un diagnostic précis de leurs achats, puis des propositions d'amélioration ont été formulées.

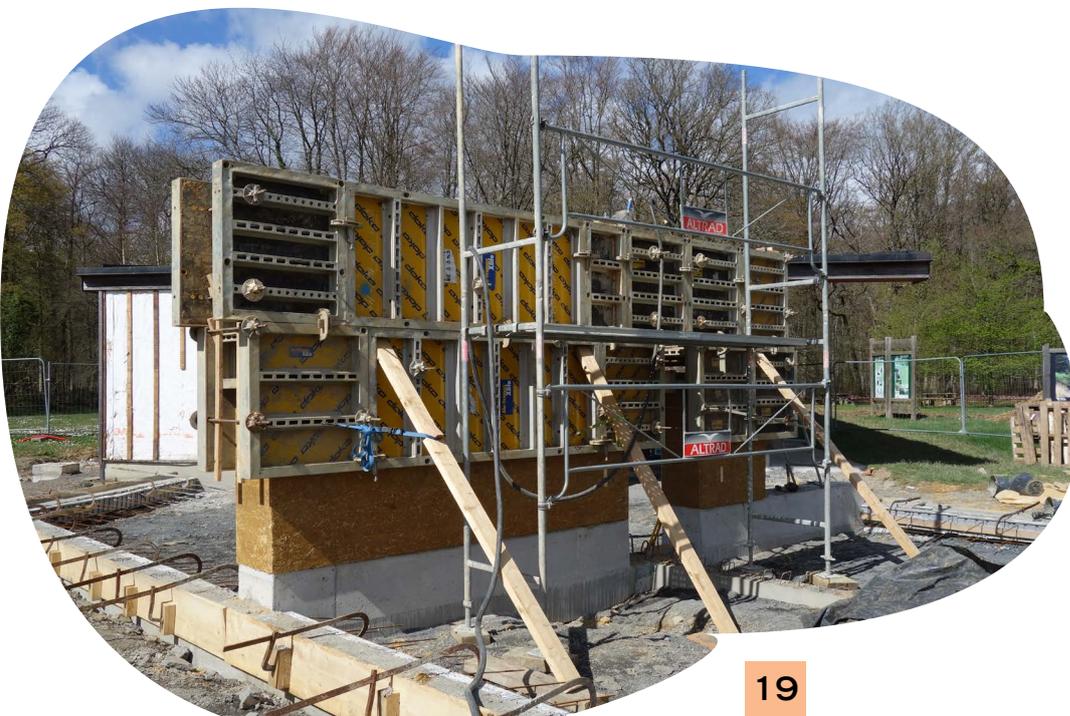
Dans le cadre du « Printemps de la bio », Bio Normandie a proposé des animations avec des producteurs locaux dans ces cantines. Ces journées ont remporté un vif succès auprès des enfants et du personnel des cantines.

Cette étude sera suivie d'une formation des personnels (aux repas végétariens notamment) et d'un appui de Bio Normandie concernant la structuration de la filière d'approvisionnement entre cantines et producteurs.

LES FILIÈRES D'ÉCO-MATÉRIAUX : LEVIER D'AVENIR POUR RÉHABILITER ET CONSTRUIRE UN HABITAT LOCAL

Concernant la filière terre, le Parc naturel régional a continué son soutien technique auprès d'Enerterre pour la mise en place de la production de matériau terre préparé. Dans le cadre de la construction du bâtiment pilote CobBauge, des enduits à base de chaux et des enduits de terre crue ont été formulés à partir des boues de lavage de la Carrière SABCO, concassées par Enerterre, afin de proposer de nouveaux types d'usage et de formulation.

Le Parc naturel régional est, par ailleurs, intervenu en conseil sur plusieurs projets de constructions neuves développés sur le territoire normand. Une étude plus approfondie a été, en particulier, menée pour un projet de construction d'une chapelle en bauge dans l'Orne. Ces projets, bien qu'en dehors du territoire du Parc naturel régional, font appel aux compétences des entreprises formées et soutenues par les actions du Parc naturel régional.



*Accompagnement technique
(maîtrise d'œuvre d'entreprise),
La Maison de la Forêt Montfiquet*

FONDS DE SOUTIEN A LA FILIÈRE TERRE ET AUX FILIÈRES LOCALES BIO-SOURCÉES

Le Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées, politique de soutien financier à la rénovation du patrimoine emblématique du Parc naturel régional et mis en place dès sa création, a été mobilisé, en 2022, à hauteur de 30 357 €, sur 10 opérations aidées. À noter que cette année, les nouveaux critères mis en place, en mars 2022, se sont appliqués pour 9 des 10 dossiers. Un de ces dossiers concernait l'aide particulière allouée à la rénovation intérieure. Les visites de conseil et de diagnostic préalables à l'obtention d'une aide ont également été menées, cette année, sur 39 sites.

EXPÉRIMENTER LA CONSTRUCTION DE MURS ISOLANTS - PROGRAMME INTERREG COBBAUGE

La première phase du projet Européen CobBauge s'est achevée en 2018. La seconde phase a commencé en 2019 et se poursuivra jusqu'en mars 2023.

L'année 2022 a été consacrée à l'achèvement du prototype normand et au développement des outils de formation sur le procédé mis en place.

Le bâtiment pilote a été terminé en juin 2022, après la réalisation des enduits et des sols intérieurs. Il a également été relié au réseau électrique de manière à pouvoir mettre en chauffe le bâtiment au début de l'automne et permettre ainsi, le démarrage des mesures des performances effectives des murs.

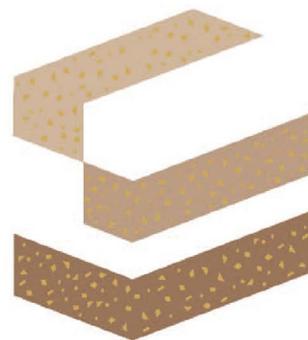
Fort de l'expérience acquise, le Parc naturel régional a poursuivi sa collaboration avec les partenaires sur la construction du bâtiment pilote construit à Fakenham, près de Norwich. Il a également participé à l'élaboration de l'analyse du cycle de vie portée par BUILDERS Caen (ex ESITC).

Concernant la formation, le Parc naturel régional a finalisé une quinzaine de vidéos courtes de formation, ainsi que la traduction de la globalité des vidéos produites et accessibles en ligne. En collaboration avec l'association partenaire anglaise EBUKI, le Parc naturel régional a participé à la première formation en ligne en septembre et a développé deux formations en présentiel. D'autres formations sont prévues pour 2023.

La communication autour du projet a également été poursuivie via les réseaux sociaux, au cours de visites publiques lors du mois de l'architecture « Chantiers Communs », organisé par Territoire Pionnier, en mars 2022. Le Parc naturel régional a également présenté les résultats du projet lors de la conférence internationale TERRA 2022 à Santa Fe (Nouveau-Mexique) et lors du salon international BATIMAT à Paris, en Novembre.



Prototype de construction mis au point dans le cadre du projet CobBauge, ferme du Bas Quesnay, Saint-André-de-Bohon



CobBAUGE

SENSIBILISATION

DONNER À APPRENDRE, FAIRE PARTICIPER ET MOBILISER

CHIFFRES CLÉS

- **148** animations
- **1165** participants
- **10** stagiaires ont suivi la formation «spécialisation en éco-construction», organisée par le GRETA, avec l'appui du Parc naturel régional.

«LES RENDEZ-VOUS DU PARC»

En 2023, le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin a proposé 148 animations, dont 90 se sont déroulées à la Maison du Parc. Sur l'ensemble du territoire, 9 animations ont été programmées. Ces animations ont rassemblé 1 165 personnes.

Les visites guidées de l'ENS des Marais des Ponts d'Ouve, accessibles par la Maison du Parc, rythment le programme avec une animation proposée chaque semaine, deux pendant chaque semaine des petites vacances scolaires et jusqu'à 4 par semaine, en juillet et août.

Un programme spécifique autour de sorties et d'ateliers destinés aux familles est proposé durant toutes les vacances scolaires (un rendez-vous par semaine pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne). Des visites thématiques s'inscrivent dans de nombreuses opérations qu'elles soient départementales, régionales, nationales ou européennes (ex. RDV aux jardins, Journées européennes du Patrimoine, Journée mondiale des Zones Humides, nuit de la chauve-souris...). Le Parc naturel régional a également participé au festival des Égaluantes à Carentan-les-Marais, le dimanche 27 novembre, en proposant la projection du film « Le peuple migrateur » en hommage à son réalisateur décédé, Jacques Perrin, ainsi qu'un brunch mettant en avant les produits locaux.

LES ENVOLÉES 2022

Des projections-débat autour du documentaire « les gardiens du climat », proposées aux jeunes de Carentan (Lycée Sivard de Beaulieu et Mission Locale Centre Manche), ont lancé l'événement dès le vendredi 12 mai, s'en sont suivis des échanges avec le réalisateur M.Erik FRETTEL. Près de 200 jeunes étaient présents.

Le temps-fort « le Pique-nique des Envolées » a eu lieu le 15 mai 2022 ; au programme : des conférences par Laure Noualhat et The Shift Project, des ateliers-enfants au jardin et un concert. Cet événement a rassemblé 500 personnes.

Les jeunes en charge du « 16-26 Média » de la Mission Locale ont pu interroger les intervenants et les habitants sur l'ensemble de l'événement.

*Les envolées 2022 Saint-Côme-du-Mont
Carentan-les-Marais*



*Animation «On the Moon Again» 2022
Maison du Parc, Saint-Côme-du-Mont
Carentan-les-Marais*



ÉDUIQUER / AGIR AUPRÈS DES JEUNES

L'une des actions principales du Parc naturel régional, en matière d'Éducation au territoire, est le dispositif Classes-Parc.

Cet appel à projets scolaires a été financé de la façon suivante : 70 % des interventions de nos partenaires éducatifs (CPIE du Cotentin, Centre d'Initiation à l'Éco-citoyenneté) ont été pris en charge par le Parc naturel régional, soit 7 500 € pour chacune d'entre elles.

Les 30 % restant étaient financés par les établissements scolaires concernés :

- 689 élèves bénéficiaires des classes-Parc ;
- 67 demi-journées d'intervention.

À retenir : la simplification des modalités de financement a permis de remobiliser les enseignants, au-delà de nos capacités d'accompagnement.

8 classes de primaire ont dû être refusées. Leurs candidatures pourront être reportées sur l'année scolaire prochaine, si les enseignants se repositionnent.

Concernant l'accueil des groupes de jeunes à la Maison du Parc, les acteurs éducatifs ont retrouvé leurs habitudes d'avant-Covid. La diversité de notre offre pédagogique, étoffée par le travail de notre volontaire en service civique, convient à l'ensemble des demandes :

- 2 626 jeunes ont été accueillis à la Maison du Parc ;
- 107 animations ont été menées auprès des jeunes.



Animation «Mission H²Ommme», grand jeu coopératif autour du cycle de l'eau Maison du Parc, Saint-Côme-du-Mont Carentan-les-Marais



Clôture du défi #2 familles à biodiversité positive, COCM, Périers

À noter, une belle progression de la fréquentation des collégiens sur le site, y compris en dehors de la fête de la science (140 élèves).

En revanche, la fréquentation des accueils de loisirs et des établissements spécialisés reste faible, un effort de promotion de l'équipement de la Maison du Parc auprès de ces publics est nécessaire pour mieux répondre à leurs attentes.

Éléments notables en 2022 :

- le tournage d'une vidéo de promotion du réseau régional des « conseillers en Education à la nature » avec le « 16-26 média » de la Mission Locale du Centre-Manche a donné lieu à de belles rencontres entre les jeunes, le collectif « Éduquer à la nature de Normandie », le Maire d'Hémévez et l'école des roseaux de Carentan (Directrice, classe de CE2 et enseignante) ;
- la visite guidée pour les scolaires, co-animée par l'ASA de la Douve et le Parc, aux portes à flots du Pont de la Barquette, a été expérimentée sur 2022 ; cette collaboration intéresse fortement les enseignants du second degré et sera reconduite régulièrement ;
- la participation du Parc naturel régional à l'édition 2022 de la Fête de la science a été conséquente, avec une présence au village des sciences de Cherbourg le week-end du 5 au 8 octobre (1 250 visiteurs, dont 950 élèves) et l'accueil des classes à la Maison du Parc, la semaine suivante (140 élèves, 20 interventions). Le thème était l'adaptation au changement climatique, le Parc a fait le choix de valoriser des connaissances et supports déjà existants concernant le littoral, les sols, la ressource en eau et l'évolution de la biodiversité. De nouveaux outils pédagogiques ont aussi été conçus. Toutes ou parties de ces ressources seront mises à disposition de l'équipe ;
- la construction de projets d'envergure, avec les collèges Gambetta de Carentan-les-Marais et du Val d'Aure d'Isigny-sur-Mer, a permis au Parc naturel régional de solliciter les acteurs techniques sur le volet pédagogique et de répondre aux besoins des enseignants (données scientifiques et illustrations concrètes). 85 élèves de 5ème et 45 élèves de 4ème ont bénéficié de 16 interventions à proximité des établissements, la majorité des déplacements s'est faite à pied, ou à vélo. Plusieurs acteurs du territoire (collectivité, agriculteur, Association Syndicale Autorisée, technicien) ont ainsi rencontré ces jeunes et ont présenté les effets en-cours et à venir du dérèglement climatique localement. Ces échanges ont, par ailleurs, permis aux professionnels de parler de leurs métiers, en espérant que ça puisse susciter curiosité et vocation pour nos jeunes.



*Défi #2 familles à biodiversité positive,
Blainville-sur-Mer*



FAMILLES À BIODIVERSITÉ POSITIVE

Depuis deux ans, une convention de partenariat lie la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin d'expérimenter, dans les Parcs, un accompagnement des familles afin qu'elles prennent en compte leur empreinte biodiversité dans leur quotidien et la réduisent, au fur et à mesure, que se déroule le défi.

80 % du budget alloué à cette action sur notre territoire était pris en charge par l'OFB, le Parc finançant les 20 % restant.

La 1ère édition abordait l'empreinte biodiversité des familles au jardin ; près de 20 familles avaient participé. La clôture s'est déroulée, lors des Envoyées 2022, par une sortie coccinelles au Jardin des têtards.

Pour la seconde édition, le Parc a invité 10 familles, recrutées sur le secteur Côte Ouest Centre Manche (COCM), à questionner l'impact de leur alimentation sur la biodiversité.

Coordonné avec la COCM, dans le cadre de l'inscription de ce projet dans ses actions « parentalité », les tâches se répartissaient de la manière suivante :

- le Parc a construit le déroulement pédagogique, a trouvé et rémunéré les intervenants et pris en charge les dépenses associées aux temps collectifs ;
- la COCM animait le réseau des familles avec des capitaines d'équipe et concoctait les défis entre les équipes (recettes de cuisine, exposition à visiter, pique-nique zéro déchet...).

Cette action a mobilisé les agents du Parc, ceux de la Communauté de Communes, des partenaires (Familles rurales) et des intervenants (naturaliste, agriculteur, boulangère) et les familles, durant la totalité du défi. Le défi s'achèvera, en 2023, sur un chantier participatif de plantations, à la Maison du Parc.

Des chercheurs en psychologie environnementale ont interviewé les animateurs des Parcs concernés (10) et participants à l'échelle nationale et analysent actuellement, les démarches des Parcs ; la finalité du projet étant de faciliter le transfert de ces initiatives dans les collectivités.

SENSIBILISER ET FORMER À L'ÉCO-CONSTRUCTION

Le Parc naturel régional a poursuivi le travail de formation, engagé dans le cadre du partenariat avec le GRETA de la Manche, au cours d'une session regroupant 10 stagiaires.

Le Parc naturel régional a participé à la formation des architectes du DSA « Architecture de Terre », de l'ENSA Grenoble, au cours du Festival « Grains d'Isère » et lors d'une session spécifique sur la bauge, pour la nouvelle promotion ayant débuté en septembre 2022.



*Défi #1 familles à biodiversité positive,
Maison du Parc, Saint-Côme-du-Mont
Carentan-les-Marais*



PAYSAGES ET URBANISME

AGIR DE FAÇON DURABLE SUR NOTRE ENVIRONNEMENT

CHIFFRES CLÉS

19 panneaux de signalisation routière renouvelés pour appréhender le territoire.

3 remises en état d'équipements d'interprétation.

1 installation de panneau Relais d'Information Service (RIS).

AMÉNAGER DURABLEMENT

Les documents d'urbanisme en cours ont repris leurs travaux, durant l'année 2022.

Les PLUI (s) du Nord du territoire, de Lessay, de Saint-Lô Agglo et de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin sont à des stades différents dans leur élaboration.

Le SCOT du Cotentin est approuvé et le SCOT du Coutançais a lancé sa révision. Le Parc s'est peu mobilisé, en raison du contexte de la révision de la Charte.

VALORISER LES PAYSAGES ET LES PATRIMOINES

Le Parc naturel régional dispose de plusieurs outils permettant de valoriser son patrimoine.

Le Parc naturel régional a mis en place un schéma directeur de signalisation et de signalétique permettant d'affirmer la présence et l'identité de son territoire. Ce schéma s'appuie sur la signalisation routière et sur la mise en place de panneaux Relais d'Information Service (RIS).

En 2022, le Parc naturel régional a renouvelé les panneaux de signalisation routière de certaines entrées de commune (Amfreville, Auvers, Beuzeville-la-Bastille, Canville-la-Rocque, Fresville, Golleville, Houtteville, Le Ham, Orglandes, Picauville, Sainte-Colombe, Saint-Sauveur-le-Vicomte), ainsi que les panneaux routiers indiquant le site de découverte du Marais du Rivage à Auvers et a renouvelé un panneau RIS, à Marchésieux.

Le Parc naturel régional met en valeur, fait découvrir aux habitants du territoire et aux touristes de passage, ses patrimoines remarquables par l'aménagement de sites et sentiers de découverte, en lien avec les acteurs locaux. Le Parc accompagne techniquement les collectivités territoriales dans la mise en place de nouveaux projets et assure également, un accompagnement financier et technique, à la remise en état des équipements existants.

En 2022, le Parc naturel régional a accompagné la commune de Marchésieux dans la remise en état du site de la Maison des Marais, la commune de Moon-sur-Elle dans la remise en état du sentier de découverte de l'étang de la Tuilerie et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin dans la mise en place d'un nouvel équipement au Pont de la Barquette, qui sera posé en 2023. Le Parc a également débuté la réflexion sur le plan d'interprétation de la Réserve Naturelle Nationale du domaine de Beauguillot, dont la mise en place aura lieu en 2023 et 2024.

Paysage de marais - Enjeu A : L'ouverture et l'ambiance prairiales des cœurs de marais Point 3 : Marais en évolution (Graignes)

03/02/2014



06/02/2020



OBSERVER POUR PRÉSERVER

Les 30 clichés de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional, réalisé en 2015 et reconduit en 2020, ont fait l'objet d'une analyse diachronique.

POURSUITE DE LA MOBILISATION POUR UNE MAITRISE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Le Code de l'environnement, dans son chapitre publicité, enseignes et pré-enseignes interdit, sauf mise en place d'un Règlement Local de Publicité (RLP), la publicité sur le territoire du Parc naturel régional.

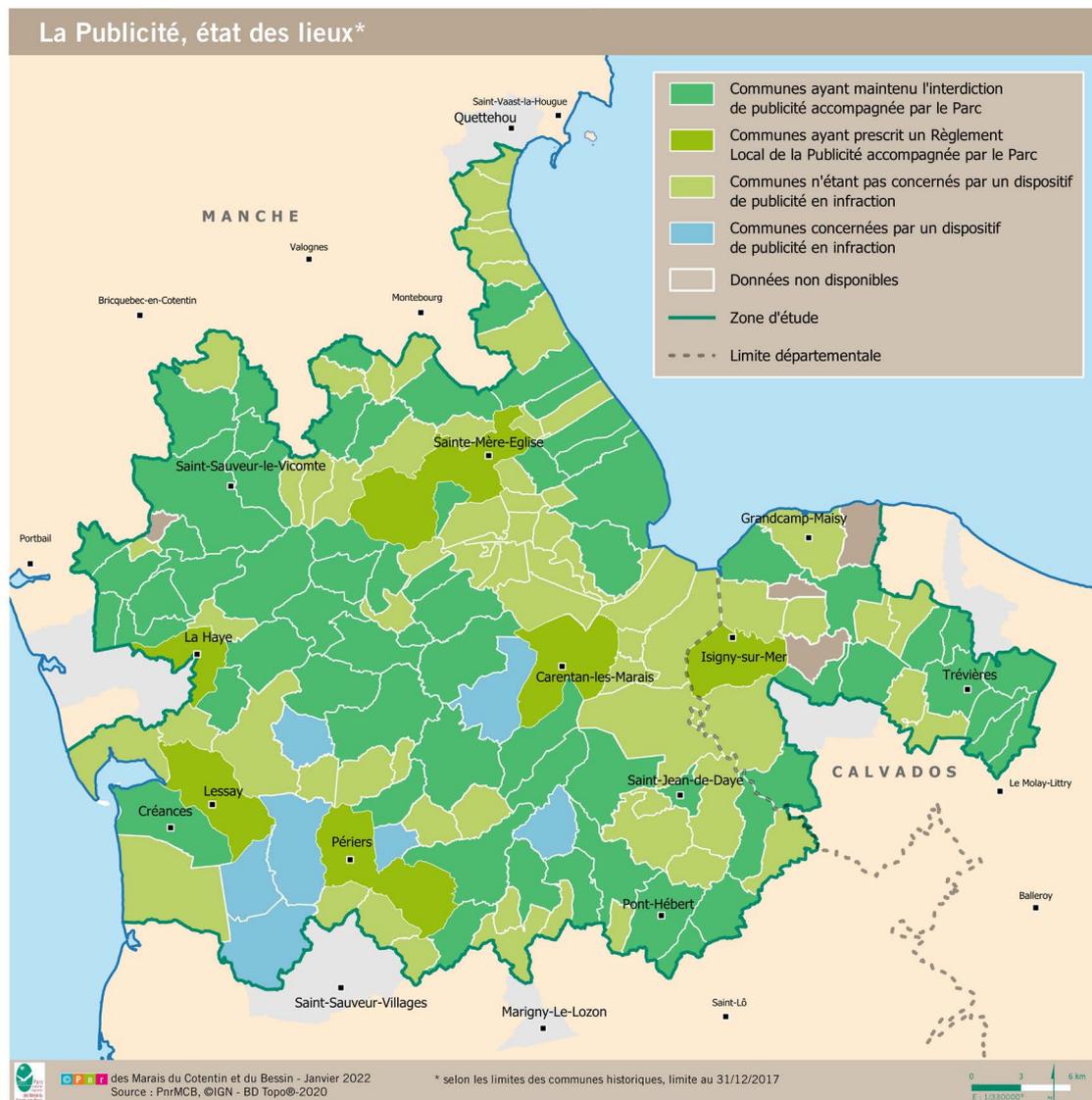
Depuis sa création, le Parc naturel régional accompagne activement les collectivités dans la maîtrise de la publicité sur leur territoire et contribue ainsi, à la qualité des paysages et du cadre de vie.

11 communes du Parc naturel régional ont entre 1996 et 2000, élaboré un RLP.

Le Parc naturel régional leur donne un avis technique sur les demandes d'implantation de dispositifs publicitaires.

D'autre part, le Parc naturel régional accompagne les communes n'ayant pas de RLP, dans la connaissance réglementaire et la démarche de dépose des dispositifs publicitaires en infraction avec la loi.

Enfin, le Parc naturel régional répond aux demandes de conseils des entreprises du territoire et notamment, pour ce qui concerne leurs enseignes et assure un suivi de la réglementation.



TOURISME

PROMOUVOIR LE TERRITOIRE ET DÉVELOPPER UNE OFFRE «NATURE»

CHIFFRES CLÉS

- 6 hébergements touristiques marqués « Valeurs Parc »
- 6 participations à des salons.
- 1 nouvelle brochure touristique « Où voir les marais blancs ? ».
- 4 circuits de randonnée pédestre expertisés en vue de l'obtention du label de qualité de la FFRandonnée.

DÉVELOPPEMENT DE LA QUALITÉ DE L'OFFRE ET DE LA VALORISATION DE LA RANDONNÉE

Dans le cadre de la valorisation de l'offre de randonnée, le Parc naturel régional a engagé le travail de réédition de son topo-guide de randonnée pédestre « Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin... à pied », composé de 33 promenades et randonnées, édité par la FFRandonnée, en vue d'une publication au printemps 2023. D'autre part, le Parc naturel régional a collaboré à l'édition du topo-guide « 25 belles balades, Basse Normandie » chez Belles Balades Éditions, mettant en avant 8 balades sur le territoire du Parc et qui sera publié également au printemps 2023.

Le Parc naturel régional a, de nouveau, réalisé des flyers et affiches qui ont été distribués aux Offices de Tourisme et aux prestataires touristiques, afin de poursuivre la communication sur son site internet dédié à la randonnée sur le territoire du Parc : « Desmarais du Parc » et une

insertion presse a été effectuée dans la revue Patrimoine Normand.

Dans le cadre du développement de la qualité de l'offre de randonnée, le Parc naturel régional a pris en charge la prestation d'expertise des 4 circuits du Bessin, valorisés dans son topo-guide de randonnée pédestre, en vue de l'obtention du label de qualité de la FFRandonnée.

Le Parc naturel régional a organisé deux formations aux techniques du balisage de la randonnée pédestre. Ces formations ont été réalisées par la FFRandonnée pour l'entreprise d'insertion de Carentan, l'ABEC et les Ateliers thérapeutiques de la Glacière.

Durant l'année, le Parc naturel régional a accompagné les collectivités territoriales dans le suivi de leurs études, la conception de leurs supports de communication, l'organisation des rencontres professionnelles, la définition des nouveaux parcours de randonnée à pied et à vélo, le suivi des besoins de signalétique des itinéraires.

DE FORTES INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS TOURISTIQUES DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional poursuit l'animation du réseau touristique et travaille avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. En 2022, le Parc naturel régional a pu être présent sur plusieurs salons, notamment « Destination Nature » à Paris, en mars et plus localement, le salon « 100 % sports nature » à Clécy, en avril, les Fêtes normandes à Evreux et la FÊNO à Caen, en octobre.

Ces salons, organisés en partenariat avec les Offices de tourisme du territoire, permettent de donner plus de visibilité à la destination et fournir des informations complètes aux visiteurs.

Ainsi, aux Fêtes normandes, le Parc naturel régional était présent aux côtés de 4 Offices de tourisme, à « Destination Nature » avec l'Office de tourisme du Cotentin, à « 100 % sports nature » avec l'Office de tourisme Côte Ouest Centre Manche. Le Parc était présent également à la FÊNO, avec les 3 autres Parcs naturels régionaux normands.



FENO, 2022,
Caen

STRUCTURATION DE LA FILIÈRE TOURISTIQUE ORNITHOLOGIQUE

Le projet de coopération Leader s'est poursuivi, en 2022, avec un travail collectif entre les 8 Parcs naturels régionaux du programme pour réaliser la dernière action du projet, le site internet. Celui-ci sera en ligne pour l'été 2023.

La brochure « Où voir les oiseaux ? » sera disponible en 3 langues, dès l'été 2023.

L'année 2021 avait été marquée par une forte mobilisation du réseau des acteurs touristiques autour de la thématique de l'ornithologie. En 2022, le Parc naturel régional a proposé à ces hébergeurs, en majorité, de poursuivre la formation au travers de sorties sur le terrain, afin de découvrir les espèces dans leurs milieux naturels.

Après 2 années sans édition, le Parc naturel régional souhaitait retourner en Angleterre pour le salon Birdfair, mais il a été annulé. Avec le Parc naturel régional de la Brenne, le Parc naturel régional a participé à un nouveau salon en Angleterre, le Spurn Migfest, plus petit, permettant de faire connaître le territoire auprès d'un public averti.

DES PRESTATAIRES MARQUÉS «VALEURS PARC NATU- REL RÉGIONAL»

En décembre 2022, le Parc naturel régional a pu marquer les 6 premiers hébergements touristiques, répartis sur l'ensemble du territoire et constituer son premier réseau de marqués, qui devrait s'agrandir encore, en 2023. Des actions de promotions sont à construire. Le Parc naturel régional continue d'accompagner les porteurs de projets et de soutenir le lancement de nouvelles activités.

LA MAISON DU PARC

En 2022, la Maison du Parc a retrouvé son fonctionnement habituel après la période Covid. Tout au long de l'année, ce sont près de 18 300 visiteurs qui ont été accueillis à la Maison du Parc. 14 540 personnes ont accédé à l'ENS des marais des Ponts d'Ouve en visite libre, pour la plupart, mais aussi dans le cadre des animations ; en effet, le programme des Rendez-vous du Parc a pu reprendre en 2022, avec le temps fort du Pique-nique des Envoleés.



Sortie ornithologique,
Pointe de Brévands



Labellisés «Valeurs Parc»,
Communication réseaux sociaux et web



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

POUR UN TERRITOIRE SOBRE, RÉSILIENT ET SOLIDAIRE

CHIFFRES CLÉS

146 données pour suivre l'évolution des dates d'arrivée des Hirondelles et des Martinets.

1 collectivité accompagnée dans l'élaboration de son PCAET

10,5 km de haies plantées avec 12 160 plants pour 2022

15 ha plantés en agroforesterie, soit 574 arbres pour 2022.

5 Plans de Gestion du Bocage réalisés avec les agriculteurs pour 2022

148 000 € de subventions obtenues pour un montant de travaux de **180 000 €**, pendant l'hiver 2021/2022.

ACCOMPAGNER LES HABITANTS ET LES COLLECTIVITÉS VERS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET SENSIBILISER LES ACTEURS LOCAUX AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES

En 2021, en s'appuyant sur le fond de transition énergétique, créé en 2019, avec la vente de Certificats d'Economie d'Énergie (CEE), le Parc naturel régional a lancé l'appel à projets « Ma Commune en Transition ».

Dans un contexte d'urgence climatique et environnementale, l'objectif était de faire du territoire du Parc naturel régional un exemple de la transition écologique en Normandie autour de thématiques diverses : circuits courts, mobilité durable, biodiversité, développement des énergies renouvelables, sensibilisation du public.

En 2021, 21 communes ont été désignées lauréates de cet appel à projets. Les actions retenues sont très diverses.

En 2022, le Parc naturel régional a suivi la mise en œuvre des actions prévues : approvisionnement local dans les cantines scolaires, élaboration d'un schéma directeur de déplacements doux, biodiversité dans un cimetière, plantations et jardins partagés avec les habitants, auto-partage...

L'enquête « Hirondelles et Martinets » a permis de récolter 146 données concernant le jour d'arrivée de ces oiseaux sur le territoire.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE ET D'AUTRES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Parc naturel régional poursuit sa mission d'assistance à des projets d'installation de chaudières bois : en 2022, le SDEM (Syndicat des Énergies de la Manche) a mis en service le réseau de chaleur de la commune de Lessay, suite à la réflexion à laquelle le Parc naturel régional avait été associé, dans le cadre du projet « Territoire en transition » de la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche.

Un suivi technique du STEVE (Service Territorial d'Entretien et de Valorisation de l'Environnement) est assuré : partenariat avec Haiecobois, organisation des missions d'entretien d'Espaces Naturels Sensibles, approvisionnement de la filière bois-énergie et de la filière terre en végétaux pour constituer les mélanges isolants expérimentaux (terre roseau, terre molinie, etc...).

Le Parc naturel régional promeut activement le développement d'autres énergies renouvelables : l'éolien, la méthanisation pour les projets cohérents d'un point de vue énergétique et environnemental, le solaire photovoltaïque sur toiture.

Parc éolien,
Gorges-Gonfreville



MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF INNOVANT D'AUTO RÉHABILITATION PARTAGÉE

En 2022, malgré le contexte sanitaire, l'association Enerterre qui porte le dispositif expérimenté par le Parc naturel régional depuis 2013, a accompagné la réalisation de 23 chantiers (isolations paille, enduits isolants, réhabilitation d'enduits...), dont 6 sur le territoire du Parc naturel régional, chez 12 bénéficiaires (5 entrants dans les critères « très modestes » de l'ANAH, 4 dans les critères « modestes », 3 hors des critères).

POLITIQUE DE SOUTIEN À LA PLANTATION DE HAIES

En 2022, le Parc naturel régional a mobilisé les crédits du Conseil Départemental de la Manche, à hauteur de 55 722 €. Par ailleurs, dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Plan France Relance, 92 710 € ont été sollicités, les bénéficiaires participant à hauteur de 20 %. Au total, 16 000 arbres ont été plantés l'hiver dernier.

Pour l'hiver 2022/2023, les projets en cours mobilisent un budget de 53 198 € du Conseil départemental de la Manche et 81 218 € de l'appel à projets de la Région Normandie « Travaux de restauration de la Trame verte et bleue normande » :

- mise en place de systèmes agroforestiers pour répondre à différentes problématiques : protection des animaux, ombrage, stockage de carbone, production de bois d'œuvre, etc.,
- participation à l'élaboration du volet « Bocage » de la Trame verte et bleue de la COCM,
- expérimentation, dans les plantations, de nouvelles essences susceptibles de s'adapter au changement climatique. Assurer le suivi d'un observatoire de cette expérimentation,
- réalisation et participation aux publications et outils de communication, en lien avec la mission,
- renseignement des bases de données proposées par le Parc naturel régional.



*Haie bocagère
Auvers*



*Haie champêtre sur talus
Blosville*

COMMUNICATION

INFORMER DES ACTIVITÉS DU PARC

CHIFFRES CLÉS

- 2 vidéos courtes sur les marais blancs.
- 2 vidéos courtes sur les marais verts.
- 1 vidéo sur l'identification des hirondelles.
- 4 vidéos courtes sur la révision de charte.

Média

• 342 articles sortis dans la presse locale, départementale, régionale et nationale.

• 1 reportage magazine Échappées Belles de France 5.

• 1 reportage magazine «le goût des rencontres» de France 3 Normandie

• 2 reportages magazine «Vachement Normand!» de France 3 Normandie

• 21 interviews radio sur France Bleu et RCF

Réseaux sociaux et internet

• 99 003 utilisateurs du site internet (+ 21,3 %)

• 4 956 abonnés Facebook (+ 16 %) et 232 publications

• 2 159 abonnés Instagram (+ 18 %) et 155 photos publiées

• 1 384 abonnés Twitter (+ 3,5 %)

• 1 733 abonnés LinkedIn (+ 48 %)

• 344 abonnés Youtube (+ 13 %) et 55 vidéos en ligne

Engagé à l'occasion des 30 ans du Parc naturel régional, le déploiement de la nouvelle identité graphique et des actions de valorisation de l'image du Parc, sur le territoire et au-delà, s'est poursuivi. Si la communication est structurée autour de thématiques bisannuelles (marais blanc et marais vert), d'une charte graphique et d'outils numériques maintenant installés (réseaux sociaux et newsletters), l'année 2022 a demandé de prendre en compte la visibilité particulière en communication demandée par le projet de charte, pour 2040.

LA NOTORIÉTÉ

En 2022, il y a eu la poursuite de la campagne de communication autour des marais blancs (hiver) toujours avec 2 axes, un local (au visuel renouvelé annuellement) et un national (photographie de Philippe Fauvel permettant d'identifier le territoire pour plusieurs années).

Également mise en place cette année, des campagnes régulières de communication dans les médias (Maison du Parc, randonnée et patrimoine naturel), qui sont des atouts de notre territoire. Ces actions ont été définies avec la direction et les équipes de sensibilisation et de communication du Parc, afin de proposer des images du territoire fortes pour susciter l'envie de venir, mais également créer une cohésion dans les programmes annuels d'animations avec nos partenaires. Ces synergies ont pour objectifs d'augmenter notre notoriété, notre visibilité et d'améliorer notre image de territoire préservé, mais encore bien méconnu.

Pour chaque saison, marais blancs et marais verts, 2 montages vidéo plus courts ont été réalisés par un vidéaste spécialisé en prise de vue aérienne. Ils permettent, sur le Calvados et sur la Manche, d'offrir une vision inédite, mais aussi spectaculaire du territoire, toujours avec cette volonté de mieux le faire connaître et le comprendre. Afin de renforcer cette logique, ces montages ont été mis à disposition des Offices de tourisme du territoire du Parc.

LE NUMÉRIQUE

Le site internet a permis de valoriser l'offre touristique et les actions du Parc. Il met à disposition tous les documents produits en téléchargement et des informations, sous forme d'actualités.

Pour agrandir la notoriété du Parc, faire connaître ses missions et répondre encore mieux aux attentes des publics cibles, l'équipe «communication» développe et alimente en contenu ses réseaux sociaux : 1 compte Facebook, 1 compte Instagram, 1 compte Twitter et 1 compte LinkedIn. Le compte Youtube sert essentiellement de support technique pour l'hébergement de vidéos. C'est dans cette logique que le site internet et les réseaux sociaux sont alimentés, selon un planning éditorial, afin de mieux répondre aux attentes des internautes et valoriser l'image du territoire et les données produites par l'équipe technique du Parc. Afin de diffuser une information plus ciblée, 13 newsletters ont été envoyées en 2022 : 5 à destination des élus, 4 au grand public, 1 au réseau Natura 2000, 1 au réseau tourisme (nouveau).

NOS OBJECTIFS DE TRAVAIL

L'appropriation du territoire par ses habitants et ses élus doit se poursuivre par un renforcement de notre action de communication vers ces cibles :

- Continuer notre campagne de notoriété, pour montrer un territoire préservé et unique, organisée autour de 2 identifications fortes « marais blancs » et « marais verts »
- Poursuivre le déploiement de la nouvelle charte graphique, développer de nouveaux documents génériques sur le Parc naturel régional, continuer la veille et la mise à jour des outils numériques
- Poursuivre le développement des newsletters à destination des élus, habitants, visiteurs et partenaires techniques avec une régularité adaptée aux cibles ;
- Développer des actions permettant de véhiculer et incarner les messages autour de la transition écologique

En 2022, le service communication a créé de nombreux documents touristiques, administratifs et en direction de la presse.

Presse



Dossier de presse

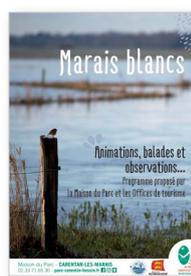


Communiqués de presse

Évènements



Exposition participative



Marais blancs



Les envolées

Gouvernance



Association Interparc Normand



Rapport d'activité



Carte de vœux

Promotion spécifique



Guides nature



Marais blancs

Valorisation des actions du Parc



Promotion touristique



Rendez-vous



Connaissances

Dans les médias



Sur les réseaux sociaux



Pour en savoir plus +

vous pouvez télécharger l'intégralité de nos ressources depuis notre site internet,

WWW.PARC-COTENTIN-BESSIN.FR

OBSERVATOIRE

SUIVRE ET COMPRENDRE

MISSION RÉVISION : FINALISATION DES PRÉ-ÉTUDES « DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT »

Durant l'année 2022, le Parc naturel régional a finalisé les pré-études de diagnostic du territoire et de l'état initial de l'environnement.

En complément de l'élaboration du projet de charte 2025-2040, un travail a été mené avec les équipes, afin de construire le dispositif d'évaluation et la définition de près de 100 indicateurs de suivi de la mise en œuvre et de suivi du territoire.

TOURBIÈRE DE SÈVES - PRÉ-DIAGNOSTIC DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

Afin d'accompagner la mission portée par le Parc naturel régional de reconversion de la tourbière de Sèves, le Parc a mené, durant l'année 2022, un diagnostic de territoire. Afin d'appréhender le périmètre d'étude, un poster cartographique permettant de présenter l'état des connaissances et de contextualisation a été réalisé pour diffusion, auprès des acteurs du secteur.



Plan d'eau de la tourbière de Sèves



PROJET DE RECONVERSION DE LA TOURBIÈRE DE SÈVES

CARTE DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

Étude des communes - Avril 2023



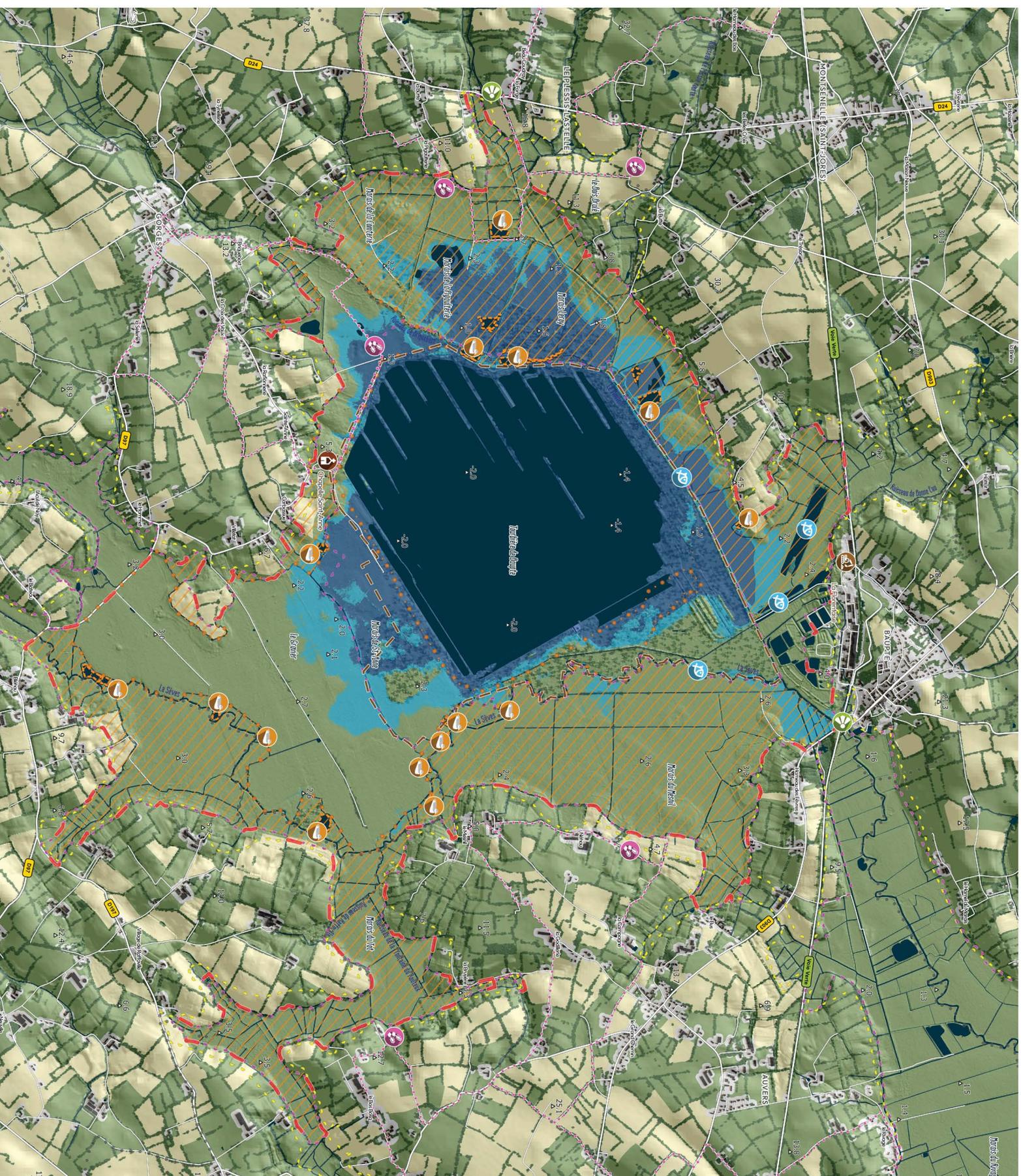
LÉGENDE

- Périmètre d'étude
- Meures de protection
 - Site Natura 2000 (Oiseaux et Hélicon)
 - Convention Romorquain
- Limites communales
- Réserve Nationale de Chasse et de la Faune Sauvage
- Eléments de paysage et d'occupation du sol
 - Espaces boisés et fourrés
 - Surfaces en eau (extraction de tourbe, mares, plans d'eau, etc.)
 - Cours d'eau
 - Espaces bâtis
 - Routes principales
 - Routes secondaires
 - Linéaires de haies
 - Réseau de forêts principaux
- Activités humaines
 - Parcelles agricoles en prairie (2020)
 - Parcelles agricoles en culture (2020)
 - Signe et périmètre d'exploitation de la tourbière
 - Chasse au gabion
 - Chasse à la botte
 - Pêche
 - Chemins de randonnée
 - Points de vue ombragés
 - Chapelle Sainte-Anne
- Étendues présumées du plan d'eau en 2026
 - Niveaux les plus bas (cote estivale moyenne, 1,75 m. NGF+)
 - Niveaux les plus hauts (cote hivernale moyenne, 2,25 m. NGF+)
 - Points cotés (altitude en mètres)



Ces données ont été réalisées sur la base des données issues de l'IGN (NAD 83) et de l'Insee (2020). Pour les coordonnées géographiques, les projections de coordonnées géographiques ont été réalisées en 2019 par système automatique VMTM. Modélisation (Géomatique) (2023/04/04)

Adresse des correspondants : Mairie de Sèves, 100 Avenue de la République, 50120 SÈVES, France
Téléphone : 0221 23 91 20 - 0221 23 91 21 - 0221 23 91 22 - 0221 23 91 23 - 0221 23 91 24 - 0221 23 91 25 - 0221 23 91 26 - 0221 23 91 27 - 0221 23 91 28 - 0221 23 91 29 - 0221 23 91 30 - 0221 23 91 31 - 0221 23 91 32 - 0221 23 91 33 - 0221 23 91 34 - 0221 23 91 35 - 0221 23 91 36 - 0221 23 91 37 - 0221 23 91 38 - 0221 23 91 39 - 0221 23 91 40 - 0221 23 91 41 - 0221 23 91 42 - 0221 23 91 43 - 0221 23 91 44 - 0221 23 91 45 - 0221 23 91 46 - 0221 23 91 47 - 0221 23 91 48 - 0221 23 91 49 - 0221 23 91 50 - 0221 23 91 51 - 0221 23 91 52 - 0221 23 91 53 - 0221 23 91 54 - 0221 23 91 55 - 0221 23 91 56 - 0221 23 91 57 - 0221 23 91 58 - 0221 23 91 59 - 0221 23 91 60 - 0221 23 91 61 - 0221 23 91 62 - 0221 23 91 63 - 0221 23 91 64 - 0221 23 91 65 - 0221 23 91 66 - 0221 23 91 67 - 0221 23 91 68 - 0221 23 91 69 - 0221 23 91 70 - 0221 23 91 71 - 0221 23 91 72 - 0221 23 91 73 - 0221 23 91 74 - 0221 23 91 75 - 0221 23 91 76 - 0221 23 91 77 - 0221 23 91 78 - 0221 23 91 79 - 0221 23 91 80 - 0221 23 91 81 - 0221 23 91 82 - 0221 23 91 83 - 0221 23 91 84 - 0221 23 91 85 - 0221 23 91 86 - 0221 23 91 87 - 0221 23 91 88 - 0221 23 91 89 - 0221 23 91 90 - 0221 23 91 91 - 0221 23 91 92 - 0221 23 91 93 - 0221 23 91 94 - 0221 23 91 95 - 0221 23 91 96 - 0221 23 91 97 - 0221 23 91 98 - 0221 23 91 99 - 0221 23 91 00



CONTACT PROJET
Julie JOUANAT : 02 37 71 42 42 / 06 48 78 96 71 - jjoan@parc-cotentin-bessin.fr
Maison du Parc
3 Village Paris d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont-50500 CAENANTIN-LES-MARAIS

ADMINISTRATION

RETOUR SUR LE BUDGET ET L'ORGANISATION

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT *(source : compte administratif 2022)*

Entre 2021 et 2022, les charges de personnel sont quasi-stables, malgré la forte augmentation du point indiciaire en juillet 2022. Ceci s'explique par des postes restés vacants plusieurs mois et les emplois, à temps partiels, de plusieurs agents.

En revanche, les charges à caractère général sont en progression de 35 %, avec la mise en œuvre d'études et de prestations, dans le cadre de divers projets : reconversion de la tourbière de Sèves, travaux d'entretien à la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et l'Adriennerie, plantations de haies bocagères, révision de la charte.

Les charges de gestion courante sont également en forte augmentation, du fait notamment des subventions versées : aux communes dans le cadre du programme « Ma Commune en transition », aux particuliers dans le cadre du Fonds de soutien à la filière terre et aux filières locales bio-sourcées (ancien « Fonds de Sauvegarde Terre Chaume »), aux agriculteurs dans le cadre des PSE, etc...

Malgré une diminution des dotations et participations, par rapport à 2021, due à des actions non finalisées, le taux de réalisation de 83 % reste élevé. Les dépenses sont couvertes à 96 % par des subventions, en particulier celles des membres statutaires (Région Normandie, Conseils Départementaux de la Manche et du Calvados, Communautés de communes et communes) auxquelles s'ajoutent les dotations de l'État, les financements de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les fonds Européens.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022

En €	MONTANT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			Évolution
	2020	2021	2022	2021 / 2022
Ressources Fiscales	0	0	0	-
Dotations et participations	2 292 358	3 039 393	2 450 737	-19,37 %
Ventes et autres produits courants non financiers	51 793	67 848	81 404	19,98 %
Produits réels financiers	3	3	3	0,00 %
Produits réels exceptionnels	206 975	38 191	5 673	-85,15 %

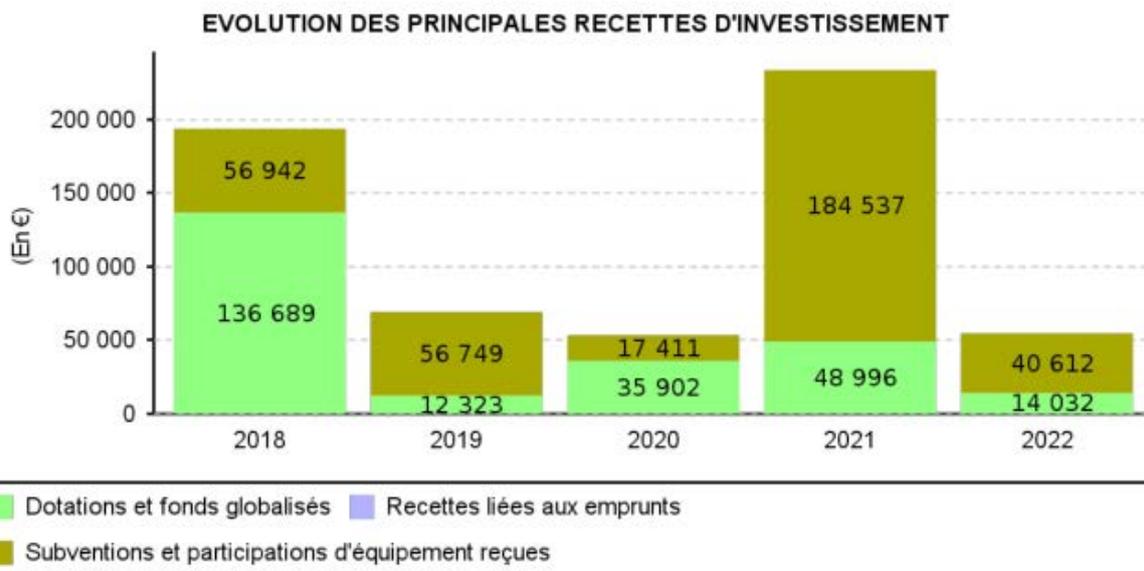
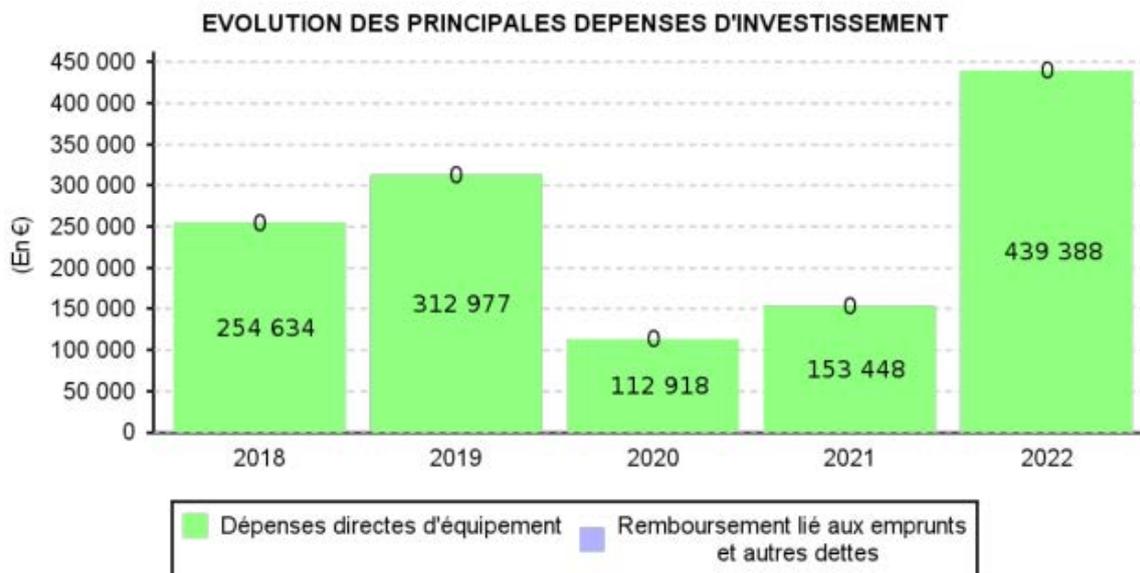
En €	MONTANT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			Évolution
	2020	2021	2022	2021 / 2022
Charges Générales	631 876	779 155	1 052 899	35,13 %
Charges de personnel	1 629 242	1 572 658	1 536 067	-2,33 %
Charges de gestion courante	251 348	211 192	337 271	59,70 %
Charges réelles financières	0	0	0	-
Charges réelles exceptionnelles	113	7 312	11 023	50,75 %

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant des dépenses élevé, par rapport à 2021, est essentiellement dû à la réalisation des travaux d'aménagement sur la Réserve Naturelle Nationale de Beauguillot.

Les recettes d'investissement faibles sont dans l'attente du versement, par l'État, de la subvention attribuée pour ces travaux qui se termineront en 2023.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2022



RESSOURCES HUMAINES : MOUVEMENTS ORGANISATIONNELS

Arrivées :

En contrat CDD :

- Chloé SELLIER, Agent d'accueil touristique (3,5 mois).
- Chloé LECANUET, Agent d'accueil touristique (2 mois).
- Maxime DEMANGE, chargé d'études « Plan de Parc » et cartographie (6 mois)

En contrat de projet :

- Quentin SUARDI, animateur « Éducation à l'Environnement et Développement Durable » des Réserves Naturelles Nationales de la Sangsurière et de l'Adriennerie et de Beauguillot, au 1er septembre 2022.
- Julie-Anne JORANT, chargée de mission de la reconversion de la Tourbière de Sèves, le 19 septembre 2022.

Départs :

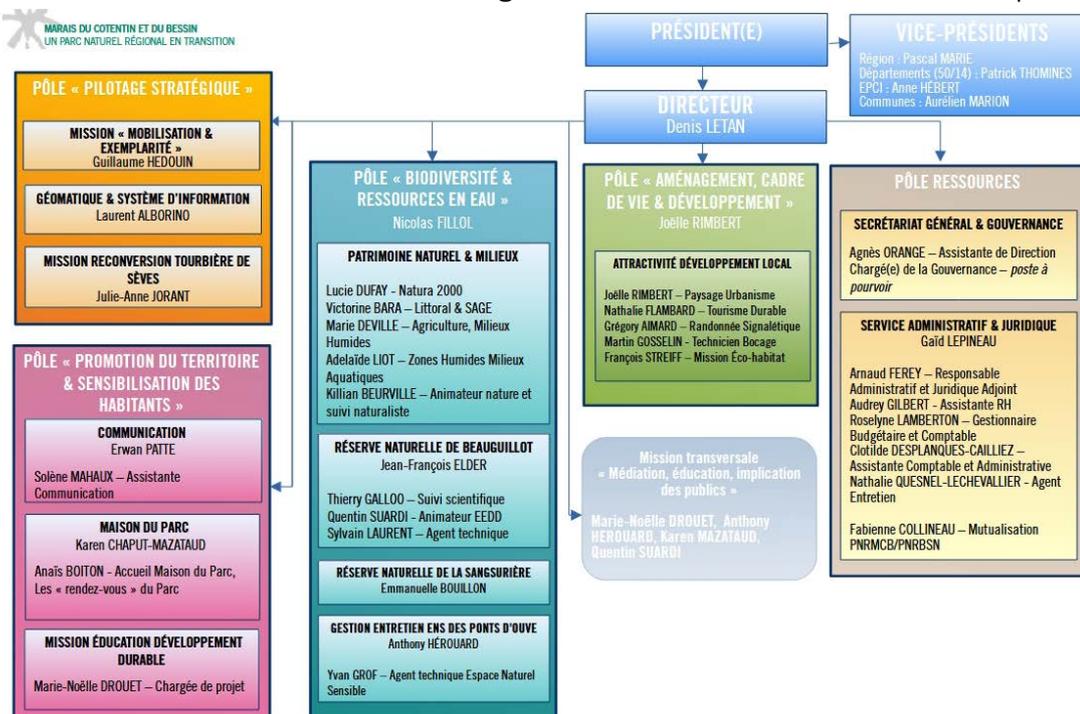
- Alexis WODEY, animateur « Éducation à l'Environnement et Développement Durable » des Réserves Naturelles Nationales de la Sangsurière et de l'Adriennerie et de Beauguillot, au 24 janvier 2022.
- Vanessa LEPASQUIER, chargée de la gouvernance, mutation au sein du Conseil départemental de la Manche depuis le 1er avril 2022.
- Jean-Baptiste WETTON, responsable du pôle « Biodiversité et ressources en eau », a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 novembre 2022.
- Anthony LAURENT, chargé de mission révision de charte, le 30 novembre 2022.

Afin de faire face à des besoins temporaires d'activités, le Parc naturel régional a eu recours au service des missions temporaires du Centre de gestion de la Manche et a accueilli, au sein de ses équipes, 7 agents sur des périodes variables (renfort gouvernance, appui au plan de Parc, agent d'entretien, renfort Ressources Humaines, inventariste, etc.).

Après un contrat de projets au sein du Parc naturel régional, Arnaud FERREY a été recruté en tant que Responsable Administratif et Juridique adjoint, le 1er février 2022.

Après une période d'intérim, Nicolas FILLLOL, chargé de mission « Natura 2000 » au sein du Parc naturel régional, a été nommé Responsable du pôle « Biodiversité et ressources en eau », le 1er décembre 2022.

Enfin, la structure a participé à la formation de 2 stagiaires de l'enseignement supérieur, de 13 stagiaires non rémunérés (stage de découverte (1 semaine) et/ou stage court (1 mois) et de 2 services civiques.



VIE INSTITUTIONNELLE

Gouvernance

UN NOUVEL EXÉCUTIF POUR LE PARC

Malika CHERRIERE a été élue membre du Comité syndical et du Bureau du Parc, dans le collège de la « Région », le 18 septembre 2021. Début 2022, suite à sa démission, la Région a désigné Pierre VOGT pour la remplacer au Comité syndical. Une assemblée générale « partielle » aura lieu, en 2023, afin d'élire un nouveau membre au Bureau dans le collège de la « Région ».

Jean-Marc JOLY, maire d'Hémévez, a été élu membre du Comité syndical du Parc dans le collège des « Communes », le 18 septembre 2021. Il a démissionné de ses fonctions de maire en juillet 2022. Conformément aux statuts du Parc, le siège vacant pourra être pourvu par un(e) délégué(e) qui sera désigné(e) par délibération en conseil municipal et disposera d'une voix consultative.



*Réunion de secteur « Révision »
en présence de M. Joly*

UN CONSEIL CITOYEN POUR LE PARC

Dans le cadre de la procédure de révision de la charte 2010-2025, en vue d'obtenir le renouvellement du décret de classement, le Parc a sollicité le conseil citoyen en octobre. Les membres ont exprimé leur volonté forte pour que cette instance se pérennise.

Des attentes diverses ont également été formulées : information sur les actions du Parc, implication dans l'organisation de conférences et de débats, participation directe à des projets, ou sollicitation, pour avis...

Le Parc va proposer des réponses, quant à l'animation de ce conseil citoyen, dans le cadre de son programme d'actions triennal 2024/2026, qui sera élaboré au 2ème trimestre 2023.

LES ÉLUS RÉFÉRENTS POUR LA CHARTE

À l'occasion de la révision de la charte du Parc, un groupe d'élus référents, constitué en 2021 en vue d'assister l'équipe technique et d'apporter une vision « politique » à la concertation, s'est fortement impliqué dans l'élaboration de la charte.

Ce groupe, piloté par Anne HÉBERT, Vice-présidente du Parc, constitué de 4 autres membres du Bureau (Pierre AUBRIL, Jean-Michel GREEN, Yann MOUCHEL et Jean-Marie POULAIN), s'est réuni très régulièrement et a formulé de nombreuses propositions, concernant la charte et le plan de Parc.

Crédits photos : P. Fauvel (Couverture), T. Houyel (Sommaire), E. Mousset (p.3-4), A. Hérouard (p.5, 10), G. Hédouin (p.7, 11), C. Nalin (p.12), M. Deville (p.12, 16), A. Liot (p.14-15), JB. Wetton (p.16), F. Streiff (p.19-20), MN. Drouet (p.21-24), N. Flambard (p.27-28), D. Letan (p.29), M. Gosselin (p.30), J-A Jorant (p.33).

Cartographie : N. Fillol (p.6), G. Poirier (p.12) L. Alborino (p.13, 26), M. Demange & L. Alborino (p.34).

Imprimé en interne sur du papier 100 % recyclé.

Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Maison du Parc

3 village Ponts d'Ouve - Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Siège administratif

Tél. 02 33 71 61 90
info@parc-cotentin-bessin.fr

Accueil touristique

Tél. 02 33 71 65 30
accueil@parc-cotentin-bessin.fr

www.parc-cotentin-bessin.fr

